

POUR

L'ÉCARTER

L'IMPACT

LA RECHERCHE

LA CULTURE

FSU

REVUE DE LA FÉDÉRATION SYNDICALE UNITAIRE - FSU - NUMÉRO 188, NOVEMBRE 2015

COP 21 : ça chauffe !

Budget 2016 : Moins d'action publique

**Territoires,
quels pouvoirs ?**

L'ASSEMBLÉE



RECYCLAGE DES PAPIERS

Eduquez vos élèves à l'éco-citoyenneté !

En classe, le papier est le support de tous les enseignements. Omniprésent, les élèves l'utilisent pour lire, écrire, dessiner. Travailler sur son recyclage permet de sensibiliser vos élèves aux éco-gestes et à l'importance de leur rôle dans cette boucle vertueuse. Avec le programme pédagogique Léo Folio, abordez l'éducation au développement durable à travers le cas concret du papier !

Réduire, réutiliser, recycler

Conçu en concertation avec les professeurs et en partenariat avec le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, le programme pédagogique Léo Folio s'adresse aux élèves de l'école élémentaire et de 6^e, 4^e et 5^e en lien avec le socle commun. Il répond pleinement aux orientations pédagogiques des programmes scolaires. Travailler sur le recyclage des papiers permet d'accompagner les élèves dans la maîtrise des apprentissages fondamentaux à travers des actions concrètes conduites avec les acteurs du territoire.

Déjà plus de 500 000 élèves sensibilisés grâce au programme Léo Folio !

➔ Commander gratuitement les outils sur www.ecofolio.fr/joueurs
Pour toutes questions
01 53 32 06 70 ou jeunesse@ecofolio.fr

Des supports pédagogiques gratuits

DES LIVRES ET DES FICHES D'ACTION



UNE MULTIMÉDIA



DES MODÈLES CLASSE



UNE EXPOSITION MULTIMÉDIA



ET AUSSI...

Pour le secondaire, le programme pédagogique Des papiers, Enseignement secondaire, propose une méthodologie pour mettre en place le tri des papiers dans les établissements scolaires. Des papiers s'inscrit dans le cadre d'un véritable projet piloté par les enseignants, réalisé par les élèves.
Pour en savoir plus www.ecofolio.fr/jeunesse

17 Territoires, quels pouvoirs ?



5 COP 21 : ça chauffe !



10 Budget 2016 : moins d'action publique



12 Réforme territoriale : mobilisation le 19 novembre



13 Nouveaux programmes : avis défavorable du CSE



14 Évaluation des élèves : plus complexe, moins lisible !



24 FN et médias : des relations pas banales

28 Muséum d'histoire naturelle : l'homme et sa nature



30 Rencontre avec Martine Lusardy

Revue de la
Fédération Syndicale Unitaire
104, rue Romain Rolland
93260 Les Lilas
Tél. : 01 41 63 27 30
Fax : 01 41 63 15 48
Internet : www.fsu.fr
Mél : fsu.nationale@fsu.fr
pour@fsu.fr
N° CP : 0720-S07429
N° ISSN : 1246-077 X

Directeur de la publication :
Bernadette Groison
Rédaction :
Aline Becker,
Monique Daune,
Claire Guéville,
Emmanuel Guichardaz,
Vincent Martinez,
Jacques Mucchielli.

Conception :
NAJA presse

Publicité :
Com d'habitude publicité
Clotilde Poitevin
25, rue Fernand-Delmas
19100 Brive
Tél. : 05 55 24 14 03
E-Mail :
contact@comdhabitude.fr

Compogravure : CAG

Impression : SIEP

Crédit photo couverture :
Cros/Naja

Prix au numéro : 0,70 €

Abonnement : 5,60 €
Si vous changez d'adresse,
veuillez communiquer
vos nouvelles coordonnées
à votre syndicat.



Ce numéro comporte un encart Adl partner aux abonnés de France métropolitaine et un supplément FSU de 64 pages.

ÉDITO

La Cop 21, c'est capital !

Cette prochaine conférence internationale va ni plus ni moins traiter de la survie de la planète menacée par les activités humaines... Il est donc impératif que cette COP21 débouche sur des objectifs quantifiés et des mesures concrètes permettant d'assurer les transformations à venir. Cela est encore possible. C'est pourquoi la FSU est depuis plusieurs mois maintenant engagée dans la Coalition Climat 21 qui mène débats et actions afin que les enjeux climatiques soient discutés en lien avec les enjeux économiques et sociaux et dans une perspective d'intérêt général et de justice sociale. Elle partage avec la Confédération syndicale internationale que « l'action climatique est une affaire syndicale car il n'y a pas d'emplois sur une planète morte »...

Protéger le climat et préserver l'environnement peut aussi créer de l'emploi. L'OIT parle de 15 à 60 millions d'emplois supplémentaires d'ici à 2030. Les pouvoirs publics et les services publics ont là un rôle important à jouer pour donner le cap des changements à accomplir. Et les citoyens et les travailleurs sont en première ligne pour peser sur les choix à faire et contribuer à améliorer l'accord de Paris.

Rendez-vous donc dans toutes les initiatives et actions organisées dans ces prochaines semaines !



Bernadette Groison

Tunisie : « Quartet » Prix Nobel de la paix

Le comité Nobel norvégien a décidé de récompenser le quartet menant le dialogue national en Tunisie, qui s'est distingué pour « sa contribution décisive dans la construction d'une démocratie pluraliste en Tunisie après la "révolution du jasmin" de 2011 ».

Le « dialogue national » entre les islamistes d'Ennahda alors au pouvoir et l'opposition visait à sortir le pays d'une profonde crise politique suite aux assassinats de deux figures de la gauche laïque (Chokri Belaïd en février 2013 et Mohamed Brahmî en juillet 2013). Regroupés sous le nom du « quartet », le syndicat UGTT (Union générale tunisienne du travail), la fédération patronale Utica (Union tunisienne de l'industrie, du commerce et de l'artisanat), la Ligue tunisienne des droits de l'homme et l'Ordre national des avocats étaient parvenus à arracher aux partis politiques de l'opposition et partie prenantes de la coalition gouvernementale une « feuille de route » aboutissant à l'adoption d'une Constitution progressiste fin janvier 2014.

Migrants de Calais L'appel des 800

Quelques 800 artistes et intellectuels ont signé un appel pour mettre fin à l'indignité de la « Jungle » de Calais dans l'édition datée du 21 octobre du journal *Libération*. Cinq à six mille migrants s'entassent dans des conditions misérables dans cet immense bidonville situé en bordure de la ville.

Cet appel vise à alerter l'opinion publique sur le sort réservé aux migrants et réfugiés de la jungle de Calais. Il dénonce en particulier le désengagement de l'État qui se défait sur les associations et les bonnes volontés.

Il s'inquiète des « discours réactionnaires ou fascistes » avançant « l'argument qu'il n'y aurait plus de place pour les exilés d'où qu'ils viennent, soi-disant au nom de la défense des plus pauvres des Français ».

Et de poursuivre, « cette mise en concurrence des indigences est ignoble. Elle nous habitue à l'idée qu'il y aurait des mi-



Des milliers de migrants attendent à Calais depuis plusieurs années.

ères défendables et d'autres non. » Cet appel en forme de pétition demande au gouvernement l'ouverture immédiate d'un plan d'urgence.

Ce 4 novembre, les rédacteurs de l'appel développent leurs revendications, défendent le projet de création d'un camp de réfugiés aux normes internationales pouvant accueillir 10 000 personnes.

En réponse, le ministre de l'Intérieur « a expliqué sa vo-

lonté de désengorger au plus vite les jungles de Calais et de la région en répartissant les réfugiés dans différents centres d'accueil de demandeurs d'asile » et qu'« il faut essayer de faire en sorte que les migrants soient correctement accueillis sur l'ensemble du territoire », tout en soulignant que pour les Calaisiens « avoir un regroupement de 10 000 migrants en permanence sur place n'est clairement pas l'hypothèse privilégiée ».

◆ Claire Guéville

Crise : visages des gens du Sud

C'EST L'ACTU

Qu'est-ce qui vous a amenée à faire cette galerie de portraits des « gens du sud » ?

En tant que journaliste, on se trouve confronté au quotidien des gens que l'on rencontre dans la rue, dans les manifestations, mais sans avoir le temps de leur donner vraiment la parole. Le portrait permettait de s'arrêter sur la réalité de « ces gens du sud », de sortir de la caricature de fainéants, de parler de cette Europe du sud de manière différente. Notre volonté était de laisser s'exprimer les victimes de la crise, souvent silencieuses, sur leur vécu et leur ressenti, de leur permettre de se positionner par rapport à la dichotomie entre le nord et le sud de l'Europe.

Avez-vous trouvé des points communs entre les témoignages que vous avez recueillis ?

On retrouve les mêmes fonctionnements dans les structures sociales, même si les situations économiques sont différentes. Mais surtout, toutes ces personnes ont le même sentiment d'être maltraitées par l'Europe du Nord. Cette volonté d'en faire des victimes responsables de leur sort développe aussi un sentiment de culpabilité. Les gouvernements européens sont largement

partie prenante de cette manière de voir les choses. Mais en même temps la volonté de ne pas se laisser faire est aussi très forte.

En quoi la crise, qui a touché ces personnes de plein fouet, a-t-elle modifié leur regard citoyen ?

Toutes ces personnes ont vécu la crise de façon brutale et violente, modifiant complètement leurs conditions de vie. Pour elles, il est difficile de croire aux réponses apportées par les institutions. La déception est très grande vis-à-vis de l'Europe, mais ce n'est pas pour autant qu'elles ne veulent plus d'Europe. Aujourd'hui, elles s'engagent plus facilement dans des mouvements citoyens pour trouver des réponses alternatives et construire de la solidarité et aspirent à être plus écoutées pour construire d'autres modèles.

Propos recueillis par Aline Becker



Marie-Line Darcy, journaliste au Portugal et co-auteur avec Angélique Kourounis, Gaëlle Lucas, et Mathilde Auvillein correspondantes en Grèce, en Espagne et en Italie, de « Visage de la crise. Nous gens du sud, pauvres et fainéants »

PRÉVENTION ROUTIÈRE ET SCOLARITÉ

Education routière : des ressources pour vous faciliter la vie !

PARCE QU'IL N'EST PAS TOUJOURS SIMPLE DE TROUVER SA CASQUETTE DE PROFESSEUR POUR CELLE DE SPÉCIALISTE DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE, GMF A CONÇU UN ENSEMBLE DE SUPPORTS PÉDAGOGIQUES ISSUS DES BESOINS IDENTIFIÉS SUR LE TERRAIN.

3 questions à Elsa Châtagnier

Professeure des écoles en classe de CP, 30 ans.



COMMENT ABORDEZ-VOUS LA QUESTION DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE AVEC VOS ÉLÈVES ?

C'est un sujet qui fait partie intégrante du programme scolaire, dès la maternelle. Non seulement les risques sont réels, mais il est important de sensibiliser les enfants le plus tôt possible, en vue des apprentissages futurs. C'est bien l'objectif de l'Association de Prévention à la Route (APER), un cursus pédagogique complet et cohérent, destiné à éduquer les jeunes enfants et à tester leurs connaissances en tant que piétons, passagers et toujours (cités et citées).

COMMENT VOUS PRÉPAREZ-VOUS À CET ENSEIGNEMENT ?

Comme tout les enseignants, j'ai des contraintes de temps, sans compter que je ne suis pas une spécialiste de la sécurité routière ! Le CD Rom GMF « Les deux fois l'APER », récapitule vraiment une aide précieuse. Je l'ai découvert sur le site Education à la Sécurité Routière¹. Ce support couvre les 3 cycles et colle exactement au programme officiel. C'est facile à prendre en main grâce aux guides de l'enseignant ; il suffit de suivre le conducteur d'animation. Mal tenue de préparation, et d'imprimer des pages et des pages !

EN QUOI CE SUPPORT EST-IL ADAPTÉ À SA CIBLE ?

Le CD Rom, fait de toutes petites activités animées, est très ludique ; la musique. Mais le fichier, indique les consignes à suivre, il est aussi très interactif ; les enfants sont de vrais acteurs des situations proposées. Et ils en redemandent ! Du coup je l'utilise également entre deux matières traditionnelles. C'est un outil idéal pour faire passer des messages importants sans déranger.

¹ <http://www.education.gouv.fr/la-securite-routiere>

Des supports variés, pour chaque niveau

Outre le CD Rom « Les deux fois l'APER », GMF propose un ensemble d'outils adaptés à l'âge des enfants et aux besoins des enseignants. Les CD Rom sont utilisables sans connexion internet, sur ordinateur fixe avec un lecteur DVD interactif (DVD dans le cas du support « Les deux fois l'APER ». Sont d'ores et déjà gratuitement disponibles :

LE CD ROM ATELIER INTERACTIF APER

Destiné à enrichir les collèges aux épreuves des Ateliers Scolaires de Sécurité Routière (ASRR) de 1^{er} et de 2nd niveau, ce CD Rom rassemble les 14 thèmes à traiter. Il comporte des quiz, des mises en situation d'examen ainsi qu'un test destiné à guider l'enseignant.

LA BD ENMA & NICO : MISSION 608

Particulièrement adaptée aux adolescents, cette BD traite de la prévention des risques liés aux deux roues, des modalités d'obtention des ASRR et du brevet de Sécurité Routière (BSR), ainsi que la catégorie AM du permis de conduire.

DES DÉPLIANTS POUR CHAQUE BESOIN

Danger à vélo, danger de la nuit, signalisation routière... Des interventions thématiques sont abordées dans un ensemble de dépliants et de guides pédagogiques.

Et bientôt, un nouvel outil pédagogique, cette fois destiné aux lycéens, sera aussi disponible !...

Environnement

COP 21 : ça chauffe !

À quelques semaines du 21^e sommet international sur le climat à Paris, les négociations en cours entre les États et la faiblesse des engagements pris rendent plus que nécessaire une implication citoyenne. Celle-ci s'organise au sein de la coalition Climat 21, dont la FSU est membre. Plusieurs rendez-vous de mobilisations sont programmés.

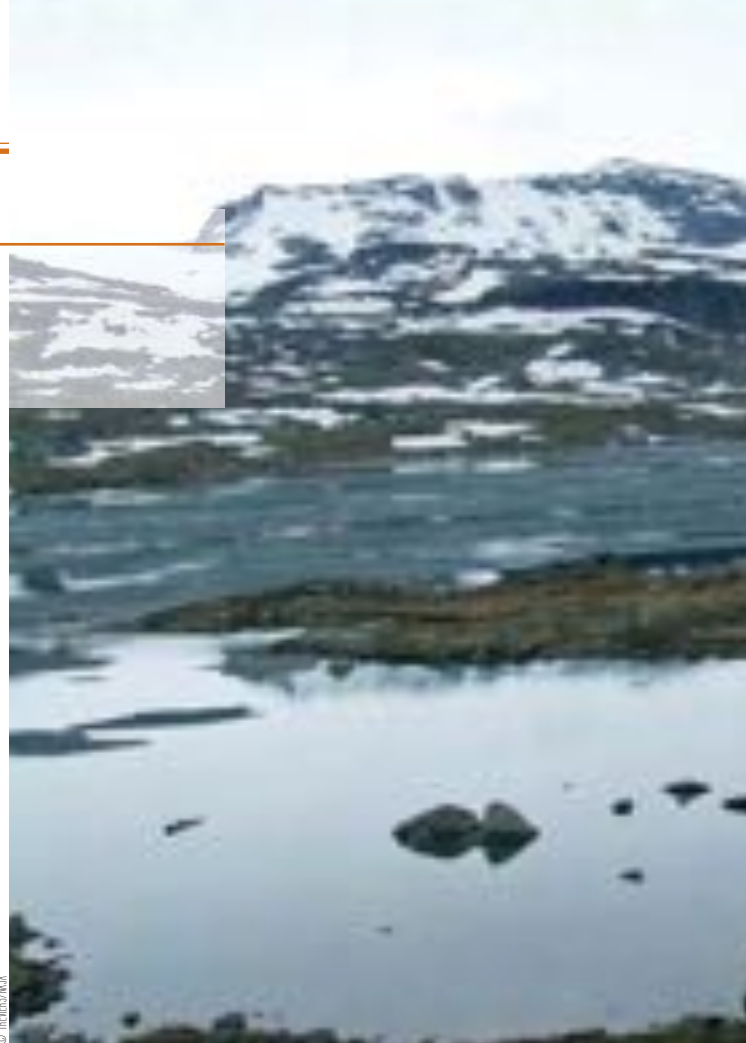
Il n'y a pas un jour sans que les questions autour du climat soient évoquées. À l'approche du 21^e sommet qui se tiendra début décembre à Paris, les esprits s'échauffent mais les résultats ne sont pas encore au rendez-vous.

Les négociations et les travaux préparatoires se sont succédé pendant près de deux ans. Le 23 octobre, 195 pays ont adopté à Bonn, sous l'égide des Nations-Unies, un texte de négociation. Mais alors qu'elles étaient présentées

comme « la dernière ligne droite » avant la conférence de Paris, les discussions ont buté notamment sur les questions budgétaires pour lutter contre le réchauffement climatique. En jeu, l'objectif décidé à Copenhague en 2009 d'atteindre 100 milliards d'aide annuelle en 2020 pour accompagner la transition des pays en développement (Fonds vert) dont le financement reste insuffisant et très approximatif.

Objectif 2 degrés

Même Nicolas Hulot, l'envoyé spécial de François Hollande, s'est déclaré « inquiet » quant à la réussite de la COP 21, jugeant qu'en l'état actuel, les engagements pris ne permettent pas de contenir le réchauffement de la planète en deçà du seuil de 2 degrés de hausse de température



© TERRACOM/ALIA

moyenne à l'horizon 2100. Rappelons que si rien n'est fait, le réchauffement pourrait atteindre + 3,7 à +4,8 °C (Rapport du GIEC avril 2014) et que 2014 a déjà vu le nombre de déplacés climatiques sur-

passer celui lié aux guerres, avec un coût annuel de pertes et dommages liés aux catastrophes climatiques estimé à 200 Mds de \$ depuis 2000. La Chine et la France se sont récemment entendues pour parvenir à un accord contraignant lors de la COP21, assorti d'une clause de révision tous les cinq ans des engagements pris par les États. Mais il ne s'agit que d'une déclaration conjointe qui n'a aucun caractère contraignant.

Agir maintenant

Agir pour le climat est donc plus qu'une nécessité, c'est une urgence ! Les échecs des précédents sommets, la poursuite de politiques économiques désastreuses pour l'environnement, les attermoissements de la « transition énergétique » dans notre propre pays imposent une mobilisation de la « société civile », pour contraindre les gouvernements

Les 4 étapes de la mobilisation



© BUREAU/ALIA

- Les 28 et 29 novembre, marchons pour le climat ! À la veille de l'ouverture de la conférence, des centaines de milliers de personnes descendront dans les rues de Paris (le 29) et des grandes villes de France et du monde (les 28 et 29).
- Les 5 et 6 décembre : rendez-vous au Sommet citoyen pour le climat, à Montreuil. *Village mondial des alternatives* pour découvrir les solutions qui existent pour lutter contre le dérèglement climatique, marché paysan, débats et conférences au *Climat Forum*.
- Du 7 au 11 décembre : le CENTQUATRE à Paris (notre photo) se transformera en Zone d'action climat (ZAC) Débats, activités grand public de sensibilisation au dérèglement climatique.
- Le 12 décembre, toutes et tous à Paris pour une action de masse pour la justice climatique sans précédent. Au moment où l'ONU annoncera les résultats de ses négociations, envoyer un message fort pour continuer l'action et la mobilisation en faveur d'un avenir meilleur, plus respectueux de l'environnement, et plus juste pour toutes et tous.



En l'état actuel, les engagements pris ne permettent pas de contenir le réchauffement de la planète en deçà du seuil de 2 degrés de hausse de température moyenne, à l'horizon 2100.

à prendre des mesures significatives. Le président de la République lui-même, lors de la cérémonie officielle « Go COP21 » organisée à l'Élysée le 11 septembre dernier, déclarait devant un parterre d'ONG et de représentants syndicaux que « tout dépendra bien sûr de la capacité, de la volonté des États, mais aussi de la force des peuples, des mouvements que vous représentez ».

Coalition Climat 21

C'est dans cet esprit que s'est constituée la « Coalition Climat 21 ». Reconnue grande

cause nationale 2015, elle rassemble aujourd'hui pas moins de 130 organisations, syndicats, ONG, mouvements sociaux, de jeunes, groupes de foi. La FSU en est membre et participe à l'élaboration et la programmation des différentes initiatives, considérant avec d'autres qu'au-delà des efforts à l'échelle planétaire, ce sont aussi sur les politiques nationales que les sociétés civiles doivent intervenir, et que la transition sociale et écologique est une opportunité pour faire vivre nos revendications! ♦

Emmanuel Guichardaz

Publicité

ALIMENTARIUM academy

←

DÉCOUVREZ LE 1^{ER} ÉCOSYSTÈME D'APPRENTISSAGE NUMÉRIQUE COMBINANT DES MOOCS ET DES JEUX PÉDAGOGIQUES !

Conçu pour les enseignants et les élèves de 8 à 16 ans, Alimentarium Academy propose un mode d'apprentissage inédit avec des supports de cours, des vidéos d'experts et des jeux pédagogiques pour apprendre les fondamentaux de l'alimentation et la nutrition de manière active et ludique.

Inscrivez votre classe en ligne et suivez ses progrès en direct!

www.alimentarium.academy

ALIMENTARIUM
Musée de l'alimentation - www.alimentarium.ch

24 novembre, les retraités à nouveau mobilisés

Après avoir déposé le 1^{er} octobre plus de 100 000 cartes pétitions auprès du Président de la République, les organisations de retraités ont décidé de poursuivre et d'amplifier la mobilisation pour la défense de leur pouvoir d'achat, amputé par les différentes mesures prises depuis plusieurs années. Les retraités sont appelés à agir le 24 novembre, sous des formes qui seront arrêtées localement : conférences de presse, délégations, rassemblements, manifestations... Le même jour, les organisations UCR-FO, UCR-CGT, UNAR-CFTC, UNIR CFE-CGC, FSU-Retraités, UNIRS-Solidaires, FGR-FP, Ensemble et Solidaires-UNRPA et LSR tiendront une conférence de presse pour présenter leurs revendications.

Emploi

Conférence sociale sous tension

La conférence sociale pour l'emploi qui s'est tenue à Paris le 19 octobre s'est déroulée dans un climat tendu.

Face à une situation sociale qui ne cesse de se dégrader dans notre pays, la FSU avait, dans une adresse au Président de la République, estimé que « la méthode des Conférences sociales était à bout de souffle » car elle « peinait à répondre aux préoccupations des salariés, des chômeurs, des retraités et des jeunes ». Elle demandait l'ouverture de discussions sur les conditions du dialogue social.

Ce dernier vient de répondre que cette 4^e conférence a été l'occasion « de s'interroger sur la préservation de la démocratie sociale » et que le gouvernement poursuivra « l'ensemble des échanges prévus sur la question du dialogue social ».



Au-delà de ces questions de méthodes, la FSU avait décidé de se saisir du rendez-vous du 19 octobre pour porter ses revendications sur les deux thèmes abordés lors des tables rondes. Ainsi, sur le CPA (compte personnel d'activité), la FSU a rappelé qu'il doit évoluer pour assurer une véritable sécurité sociale professionnelle pour tous les salariés en leur permettant de mieux articuler les différents mo-

ments de leur vie professionnelle. Elle demande que son extension à la Fonction publique soit discutée. Sur les enjeux liés à la transition écologique, la FSU est intervenue sur le rôle indispensable des services publics et sur la nécessaire élévation des diplômes et qualifications. Des concertations devraient s'ouvrir sur l'ensemble de ces thématiques. ♦

Emmanuel Guichardaz

Retraites complémentaires

Un recul social

Le 30 octobre, la CFDT, la CGC et la CFTC ont signé avec le patronat un accord sur les retraites complémentaires qui concerne les salariés du privé mais aussi certains fonctionnaires polyensionnés. La CGT et FO ont de leur côté refusé de cautionner une régression des droits.

La mesure phare consiste en effet à appliquer à partir de 2019 une décote dissuasive de 10 % par an (pendant deux ou trois ans) au montant de la retraite complémentaire pour obliger les salariés à différer d'un an leur départ alors

qu'ils remplissent toutes les conditions du régime général pour bénéficier du taux plein (62 ans et 41,5 annuités pour la génération 1957). Seuls les retraités non soumis à la CSG en seraient exemptés.

Pour faire avaler la pilule, les négociateurs du Medef ont notamment adouci la formule initiale (malus dégressif de 15 %, 12 % et 10 %) et consenti à une légère hausse des cotisations (+ 700 millions €) entièrement compensée par une baisse équivalente des cotisations à la branche acci-

dents du travail/maladies professionnelles.

L'accord prévoit aussi l'augmentation de la valeur d'achat du point, le maintien de la sous-indexation des pensions par rapport à l'inflation (- 1 point) et le report du 1^{er} avril au 1^{er} novembre de la date de revalorisation annuelle.

On est donc loin des « mesures justes » et des « efforts partagés » évoqués par la CFDT.

Les salariés seront une fois de plus pénalisés, notamment les femmes dont la pension est déjà

en moyenne inférieure de 40 % à celles des hommes (60 % pour les femmes cadres). La mesure est particulièrement injuste pour les 56 % de salariés qui ne sont déjà plus en emploi au moment où ils font valoir leurs droits à la retraite. On s'approche hélas de la retraite pour tous à 63 ans car le gouvernement pourrait s'appuyer sur cet accord pour imposer un nouveau recul de l'âge légal pour les régimes de base. Ce dont ne se cache pas le candidat Sarkozy s'il est élu en 2017. ♦

Monique Daune

PLFSS 2016

Haro sur les dépenses maladie

Le Projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) pour 2016 a été adopté le 27/10 par l'Assemblée nationale. Pour ramener le « trou » de la Sécu sous la barre symbolique des 10 milliards en 2016, il se traduit notamment par des économies massives sur la branche maladie.

Les amendements adoptés par les députés ont modifié les 61 articles initiaux et les ont complétés par des articles additionnels comme, par exemple, celui créé après l'article 14 qui augmente légèrement le montant de la sanction forfaitaire en cas de travail dissimulé dûment constaté.

Mais ils n'ont pas modifié la philosophie générale. Pour réduire le déficit du régime général à -6 Md€ (et celui du Fonds de solidarité vieillesse à -3,7 Mds €), le texte défendu par Marisol Touraine s'en prend surtout aux dépenses d'assurance maladie, amputées de 3,4 Mds en 2016. Pour



La réduction du taux des cotisations d'allocations familiales pour les charges sociales est confirmée.

parvenir, il fixe l'objectif de progression des dépenses maladie (ONDAM) à son taux le plus faible depuis la création de cet indicateur en 1996 (+1,75 % en 2016 contre +2,05 % prévu en 2015). Le plan d'économies drastiques

s'articule autour de 4 axes joliment baptisés : renforcement de l'efficacité de la dépense hospitalière ; virage ambulatoire par le développement de l'hospitalisation à domicile ; mesures de maîtrise des prix des produits de santé et développement des médicaments génériques ; réduction des actes inutiles ou redondants. Cet habillage sémantique masque en fait de nouvelles attaques contre l'hôpital public qui se feront au détriment de l'intérêt des patients. Les cadeaux octroyés aux entreprises sont en revanche confirmés comme la réduction du taux des cotisations d'allocations familiales (le taux réduit de 3,45 % s'applique désormais jusqu'à 3,5 Smic) et la suppression progressive de la C3S dont seront exonérées la plupart des PME. Ces deux mesures correspondent à une baisse des recettes de 5,5 Mds €. Le texte est par ailleurs jalonné de certaines mesures pour « faire progresser durablement

Complémentaire santé retraités

Suite à l'annonce de F. Hollande en juin dernier visant à généraliser l'accès des retraités à une complémentaire santé de qualité, l'article 21 prévoit notamment de mettre en place des contrats de complémentaire labellisés pour les plus de 65 ans qui seraient gérés par des organismes ayant répondu à un appel d'offres et qui ouvriraient droit à un « crédit d'impôt » égal à 2 % des primes acquittées. Ce nouveau dispositif accentue la segmentation des populations et percute de plein fouet les dispositifs existants dans la FP qui reposent sur la mutualisation des risques et la solidarité intergénérationnelle entre actifs et retraités. Il vide de sens les conventions de référencements et de labellisation/participation respectivement mis en place dans la Fonction publique d'État et la territoriale.

Menaces sur les mutuelles de fonctionnaires

Deux dispositions du PLFSS menacent le modèle de protection sociale solidaire construit par les fonctionnaires pour faire face à leurs risques professionnels spécifiques. L'article 39 visait notamment à supprimer la gestion du régime obligatoire (RO) d'assurance maladie des fonctionnaires par leurs mutuelles professionnelles pour la confier à la CNAM. L'article 21 relatif à la complémentaire santé des personnes de + 65 ans (voir ci-contre) vise à court-circuiter les dispositifs de (faible) participation des employeurs publics à la complémentaire des fonctionnaires. La Mutualité Fonction Publique (MFP) et l'ensemble des organisations syndicales de la Fonction publique ont vivement réagi pour demander dans l'unité le retrait de ces deux mesures et obtenir une réflexion de fond sur l'avenir de la protection sociale des agents publics actifs et retraités. Ces interventions ont pour l'heure permis de limiter le recul prévu dans l'article 39 : l'habilitation des mutuelles à gérer le RO figure expressément dans le texte. Mais la vigilance reste de mise.

les droits sociaux » selon la ministre, comme la création d'une « protection universelle maladie » pour simplifier les démarches. Toute personne travaillant ou résidant en France de manière stable et régulière disposera du droit effectif à la prise en charge des frais de santé tout au long de sa vie. Tout majeur devient un assuré à part entière (suppression progressive du statut d'ayant-droit) et les changements de situation personnelle (divorce, mariage...) ne devraient plus avoir d'incidence sur les droits des assurés sans activité professionnelle. ♦

Monique Daune

Recettes fiscales amputées

Adopté le 20 octobre par 277 députés (contre 247), le volet recettes du PLF comprend plus de 2 Mds € de baisse d'impôts sur le revenu en faveur de 8 millions de foyers fiscaux. La mesure fragilise d'autant plus l'action publique qu'elle se conjugue avec la poursuite des cadeaux somptueux offerts aux entreprises (33 Mds € du CICE et du Pacte de responsabilité, 6 Mds € du Crédit d'impôt recherche) sans aucune contrepartie en matière d'investissement ou de création d'emplois. La fin progressive de l'avantage fiscal pour le gazole se traduit par ailleurs par la hausse du prix d'un centime par litre et la baisse d'autant pour l'essence.

Ajustements de dernière minute ?

Le gouvernement a pris à la dernière minute plusieurs mesures rectificatives concernant la fiscalité. Il a décidé le report d'un an de la réforme de la dotation globale de fonctionnement aux collectivités locales, une décision attendue face à la fronde des élus locaux. Il a renoncé à son projet de prendre en compte les revenus des livrets A et Epargne populaire pour le calcul de l'allocation pour adulte handicapé alors qu'elle est déjà inférieure au seuil de pauvreté ! Enfin, il a improvisé en dernière minute une mesure pour compenser la suppression en 2008 sous F. Fillon de la demi-part attribuée aux veufs et veuves ayant élevé un enfant qui a amené près de 250 000 contribuables à devoir s'acquitter des impôts locaux alors qu'ils en étaient exonérés. Il a demandé aux retraités « de ne pas tenir compte des avis d'imposition reçus » et promis un remboursement à ceux qui les avaient déjà payés. Ces affaires illustrent le manque de cohérence et de lisibilité des mesures fiscales prises par les gouvernements successifs dans une situation où le consentement à l'impôt est de plus en plus affaibli.



© THEOPHIL/ALIA

Budget 2016

Moins d'action publique

Le projet de loi de finances 2016 prévoit de réaliser 16 milliards d'euros d'économies confirmant ainsi la poursuite d'une politique d'austérité.

Bâti sur une prévision de croissance de 1,5 %, il poursuit malgré tout le plan d'économies de 50 milliards d'euros entre 2015 et 2017. Ces économies se répartissent entre 5,1 milliards pour l'État, 3,5 milliards pour les collectivités territoriales et 7,4 milliards pour les organismes de Sécurité sociale. Pour autant, pour la première fois depuis le début du quinquennat, le solde des emplois dans la Fonction publique devient positif en raison de la révision de la loi de programmation militaire qui crée 2 300 emplois au lieu des 7 500 suppressions initialement prévues.

Globalement, les effectifs de l'État diminueront de 1 393 postes. Ainsi aux créations dans les secteurs prioritaires comme l'Éducation nationale (+ 8 561), la police-gendarmerie (+ 732), la justice (+ 978) et la Défense (+ 2 300), correspondront notamment des suppressions de

postes aux Finances (- 2 548) et à l'Écologie (- 671).

Le PLF marque par ailleurs le choix de diminuer, les aides personnalisées au logement (réduction de 225 millions d'euros puis de 314 millions en 2017), et de différer l'augmentation des minima sociaux (RSA, minimum vieillesse) de janvier à avril. Ces mesures pénalisent les plus exposés à la précarité. En échec sur la question de l'emploi, le gouvernement continue le discours attribuant au prétendu « coût du travail » les freins à l'embauche. Il table toujours sur le gel du point d'indice servant à définir la rémunération des fonctionnaires. Dans le

même temps, l'État fait 39 milliards de cadeaux aux entreprises sous la forme d'allègements de cotisations sociales et de crédits d'impôts. Autant de recettes en moins pour financer des politiques publiques nécessaires pour créer davantage de justice sociale et de solidarité, dans un contexte où le chômage reste à un niveau très élevé.

Pour la FSU, une véritable réforme fiscale est nécessaire permettant une meilleure répartition des richesses avec notamment une réelle progressivité de l'impôt sur le revenu et la lutte contre la fraude et l'évasion fiscale. 🔥

Aline Becker

Alerte sur la formation

Le gouvernement a décidé de réduire de 20 % le taux de cotisation des employeurs territoriaux au Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) chargé d'organiser les concours et formations des personnels des collectivités locales. Il s'agit pour l'État d'« alléger les charges des collectivités qui subissent une baisse de leurs dotations de 10,7 milliards d'euros sur 2015-2017 ». Le projet de loi de finances 2016 prévoit donc de baisser ce taux de 1 % à 0,8 %. Cette mesure aura comme conséquence immédiate une diminution de l'accès aux formations et aux concours pour les agents territoriaux. Le conseil d'administration du CNFPT a adopté à l'unanimité une motion demandant au gouvernement le retrait de cette mesure.

Projet de loi

La déontologie à l'Assemblée

Le projet de loi déontologie a été adopté en première lecture le 7 octobre par les députés. Nombre d'articles vont dans le bon sens. Mais la procédure retenue pose problème et certaines dispositions introduites au cours du débat sont inquiétantes.

Après avoir tergiversé pendant deux ans, le gouvernement a récemment soumis aux députés un projet de loi sous une forme allégée dans le cadre d'une procédure accélérée. L'examen ayant été mené au pas de charge, des amendements parlementaires modifient profondément les droits des personnels sans qu'aucun échange n'ait été possible avec les syndicats. Certains articles sont saluables : le texte abroge en effet des dispositions introduites sous Sarkozy que la FSU avait combattues (réorientation professionnelle, cumul d'emplois, intérim dans la FPE et la FPT). Il crée des droits construits au cours des négociations et concertations récentes (prescription d'une action disciplinaire, formation



Le gouvernement a récemment soumis aux députés le projet de loi sur la déontologie.

syndicale CHSCT, crédits de temps CHSCT dans la FPT, CCP dans la FPT...). Il améliore le droit familial des agents ou les dispositions relatives à l'égalité profession-

nelle (délégations CCFP). Il vise la prévention des conflits d'intérêt. Il prolonge de deux ans le dispositif de titularisation Sauvadet : de nouveaux contractuels seront donc éligibles mais le texte ne corrige pas les injustices et les dysfonctionnements introduits par les conditions d'éligibilité antérieures.

En revanche les députés ont étendu à la FPE et la FPT « l'exclusion temporaire des fonctions (ETF) de un à trois jours » alors que l'ensemble des fédérations syndicales demandaient que cette sanction disciplinaire (prononcée sans réunion d'une commission de discipline) soit supprimée pour la FPT. Les députés ont également débattu des opérations de mutations. S'ils reconnaissent la possibilité pour l'administration d'utiliser un

Justice des mineurs

Il est aujourd'hui essentiel de revenir aux fondamentaux de l'ordonnance de 1945. Si le premier ministre a enfin annoncé l'inscription de la réforme de la justice des mineurs au calendrier parlementaire, la FSU reste réservée quant au texte qui sera présenté. En effet, en décembre 2014, les organisations syndicales avaient été consultées sur un pré-projet de loi qui ne plaçait pas la primauté de l'éducatif au cœur du dispositif et ne remettait pas en cause la logique d'enfermement. Il ne revenait notamment pas sur les centres éducatifs fermés (CEF). Parallèlement à la transformation de tous les centres fermés en foyers éducatifs, la FSU exige une réforme de l'ordonnance de 1945 ambitieuse, réaffirmant la place prioritaire de l'éducation.

barème pour départager les vœux des personnels, ils ont rendu absolues les priorités déjà inscrites dans l'article 60 de la loi 84-16. Or, la FSU demande que ces priorités soient conjuguées avec d'autres critères pour assurer à tous les fonctionnaires un droit effectif à muter.

Le débat au Sénat aura lieu début 2016. Des démarches intersyndicales en direction du gouvernement et des parlementaires des deux assemblées s'imposent pour défendre les droits des personnels à mutation et pour qu'une procédure disciplinaire ne puisse se traduire par une réduction du traitement. Certaines sont déjà en cours. ♦

Monique Daune

PPCR (suite)

Quand le gouvernement a annoncé qu'il appliquerait les mesures PPCR alors que l'accord n'était pas majoritaire, la FSU a dénoncé le coup de force. Elle a demandé à la Ministre de ne pas installer de comité de suivi et de réunir l'ensemble des organisations syndicales. Elle a proposé à toutes les fédérations de fonctionnaires de se rencontrer rapidement pour préparer les rendez-vous à venir et prendre les initiatives communes nécessaires pour faire avancer les revendications des agents. Qu'il s'agisse de la mise en œuvre des mesures du protocole ou du rendez-vous salarial confirmé pour février 2016, la vigilance s'impose. Depuis 2010, avec l'action conjuguée du gel du point d'indice, de l'inflation et de la hausse des cotisations retraites, le pouvoir d'achat du point d'indice a chuté de l'ordre de 7,5 %. La FSU exige un rattrapage de ces pertes et une véritable revalorisation des salaires dans la fonction publique.

Journée d'action des « non titulaires »

Le 15 octobre dernier, à l'initiative de la FSU, plus de 200 participants, venus de toute la France, ont témoigné de leur situation : emplois à temps partiels imposés, absence de reconnaissance, mépris des conditions de travail. Un agent sur cinq connaît des situations similaires. Leur situation est méconnue, voire ignorée. Pourtant ces agents exercent des missions essentielles pour le service public : enseignement, recherche, accompagnement des jeunes en situation de handicap, accueil du public. Les plans de titularisation successifs n'ont à ce jour pas permis de résorber et faire reculer la précarité. Cette journée d'action a permis à des délégations de rencontrer les députés, et s'est conclue par un appel de la FSU contre la précarité dans la Fonction publique.

Réforme territoriale

Inquiétudes et interpellation

Alors que le gouvernement se voulait « exemplaire dans la conduite du changement », la réforme territoriale se met en œuvre de façon autoritaire et dans la plus grande opacité. Les organisations syndicales appellent les personnels à se rassembler et à agir pour imposer d'autres choix.

Mobilité forcée, changements de fonctions, désorganisation de services... la réforme territoriale, au-delà des conséquences pour les usagers des services publics, ne se fait pas sans heurts. Pire, les changements opérés se font dans la plus grande opacité, au mépris des engagements pris par le gouvernement.

Ainsi, les lettres de mission du Premier ministre aux préfets préfigurateurs n'ont toujours pas été rendues publiques, les macros organigrammes ne sont pas soumis pour avis aux comités techniques, les représentants des personnels sont écartés de l'élaboration des micros organigrammes et des



études d'impacts, des entretiens « mobilité » sont d'ores et déjà proposés aux agents alors que les modalités d'organisation des services ne sont pas connues. Concrètement, dans les territoires, cette réforme aboutit le plus souvent à des abandons, des privatisations et des transferts de missions, et une nouvelle séquence de fusions, spécialisations, regroupements et fermetures de services publics de l'État au détriment de la mise en œuvre d'un service public de pleine compétence et de proximité sur l'ensemble du territoire.

Une intersyndicale de la Fonction publique a décidé de s'adresser à la ministre de la Fonction publique et à la Secrétaire d'État chargée de la Réforme de l'État, pour faire part de son inquiétude et de celle des personnels sur la méthode et le calendrier, et demander qu'un dialogue social de qualité se mette en place sur ce sujet. Elle appelle par ailleurs les personnels à agir et à se rassembler le 19 novembre prochain. ♦

Emmanuel Guichardaz

Personnels

L'action sociale ne doit pas être détournée !

Les conséquences de la réforme territoriale pour les personnels peuvent mettre ces derniers dans des situations sociales difficiles : déplacements, nécessité de trouver un autre logement, parfois plus onéreux, nombreux frais induits. Or dans plusieurs territoires, les Préfets ont suggéré que l'action sociale interministérielle (ASI) puisse être mise à contribution pour atténuer cet impact sur les agents. Les organisations syndicales ont dénoncé cette situation lors

du Comité Interministériel du 15 octobre. Dans une déclaration commune, CGC, CGT, FO, Solidaires et FSU ont ainsi affirmé que l'action sociale « ne saurait être utilisée en l'état pour accompagner cette réforme avec ses conséquences sociales pour les agents » et que cette situation « à caractère exceptionnel » nécessite « des moyens exceptionnels dont l'ASI ne dispose pas ». Au-delà de la réforme territo-

riale, les organisations syndicales se sont alarmées des réductions successives de son budget (126 millions d'euros en 2016) et des conséquences de cette austérité : suppression de l'aide ménagère à domicile remplacée par une aide maintien à domicile très restreinte, suppression du budget destiné aux réservations conventionnelles de logement, suppression de la dernière tranche du CESU garde d'enfants 0/6 ans... Dans

le même temps, des besoins ne sont toujours pas satisfaits : aide en faveur des enfants poursuivant des études, crèches, rénovation et création de restaurants administratifs... C'est donc bien une évolution quantitative et qualitative de toute l'action sociale qui doit être menée, pour améliorer ses dispositifs et son fonctionnement au bénéfice de tous les agents de l'État. ♦

E. G.



© M. P. H. H. H.

Nouveaux programmes

Avis défavorable du CSE

Après deux journées de débats les 7 et 8 octobre derniers, le Conseil supérieur de l'éducation a donné un avis défavorable sur l'ensemble des programmes qui couvrent la scolarité obligatoire du CP à la Troisième. Si pour la première fois, les programmes sont conçus dans un même élan, par cycles, en lien avec les problématiques d'évaluation et de formation, ils sont très inégaux et conduisent à un ensemble inabouti.

Ces programmes vont globalement dans le bon sens en français et en mathématiques. Pour autant, ils restent trop lourds et parfois irréalistes pour les élèves de l'école primaire notamment en sciences. Ils sont incompatibles avec les horaires du collège. Le programme d'EPS fait l'unanimité contre lui tant il est inconsistant. Quelques amendements des syndicats de la FSU ont été retenus, proposant des allègements (histoire-géographie, sciences etc.), des précisions (histoire des arts et enseignements artistiques) ou l'introduction de repères de progressivité. Ces syndicats se sont aussi opposés à des alourdissements comme la mise en place d'un

référentiel à l'éducation aux médias et à l'information en primaire.

Pour le premier degré, ces programmes reposent sur une conception qui rompt avec celle de 2008 en faisant davantage confiance à l'expertise des enseignants. Ils encouragent à tenir compte des rythmes de chacun, à favoriser la manipulation et l'expérimentation. Mais la barque reste encore bien chargée. La concision n'est pas au rendez-vous et on peut se demander comment les enseignants pourront se les approprier sans formation continue prévue.

Pour le second degré, les principaux points de désaccord

sont en lien avec la réforme du collège: référence aux EPI, mise en place simultanée des 4 années à la rentrée 2016, contrairement à la demande du SNES d'une mise en œuvre progressive, absence de repères nationaux annuels.

Le ministère a annoncé des documents d'accompagnement pour le mois de mai prochain. Un dispositif de suivi de la mise en application des nouveaux programmes que le ministère envisageait après trois ans de fonctionnement sera finalement mis en place après la rentrée 2016, à la demande des syndicats de la FSU. ♦

Aline Becker

Les savoirs en colloque

Face à l'enjeu fondamental d'un accès plus égalitaire aux savoirs, l'opposition récurrente entre « pédagogique » et « disciplinaire » est inopérante. Le chantier de recherches « disciplines » de la FSU cherche à mieux comprendre les dimensions historiques, épistémologiques, pédagogiques et didactiques de cette question.

Il organise un colloque le mercredi 25 novembre 2015 de 10 heures à 16 h 30 au lycée Diderot (61, rue David d'Angers, 75019 PARIS). Sont prévues les interventions de Christian ORANGE, Université libre de Bruxelles; Maryse REBIÈRE, Université de Bordeaux; Marilyn COQUIDÉ, École normale supérieure de Cachan et Isabelle HARLÉ, Université de Caen. Inscription gratuite mais obligatoire sur <http://formation.fsu.fr/>

Une nouvelle circulaire sur les structure et l'orientation en SEGPA

Après plusieurs mois d'échanges avec le ministère, la circulaire définissant les enseignements adaptés et leur organisation au sein des SEGPA est parue au BO du 28 octobre. Elle confirme la structure à 4 classes avec ses moyens propres et l'orientation des élèves dès la 6^e SEGPA, ce que les syndicats de la FSU concernés ont défendu tout au long des négociations.

Les principaux changements concernent l'orientation en SEGPA, qui se fait par une pré-orientation à la fin du CM2 et une orientation en fin de 6^e. Le maintien dans le cycle (redoublement) n'est plus une condition d'orientation en SEGPA.

L'organisation de la structure doit permettre un enseignement au sein de la Segpa et des séquences d'apprentissage avec les élèves des autres classes, ainsi que la mise en œuvre de projets communs. Par ailleurs, dans le cadre de projets définis et construits par les enseignants, les élèves qui ne relèvent pas de la Segpa peuvent également bénéficier ponctuellement de l'appui des enseignants spécialisés.

Une organisation qui appelle à la plus grande vigilance pour ne pas diluer les moyens de l'enseignement adapté au sein du collège. Un arrêté sur les horaires est venu compléter la circulaire. Il introduit pour les élèves les EPI et l'AP, ainsi que 10 heures de vie de classe. Cette nouvelle circulaire sera appliquée à la rentrée 2016.

5 novembre, Contre le harcèlement à l'école

Le 5 novembre dernier a eu lieu la journée nationale contre le harcèlement à l'école. Un numéro vert, le 30 20, a été mis en place pour permettre aux victimes ou témoins d'être entendus par des référents académiques. Dans les lycées, des « ambassadeurs lycéens » doivent être formés. Pour les enseignants, des documents pédagogiques sont téléchargeables sur le site « Non au harcèlement » et un « protocole de traitement des situations de harcèlement » aident à détecter certains signaux. Mais c'est de la plus mauvaise manière que le ministère a lancé cette campagne en diffusant un clip vidéo caricatural et méprisant pour les enseignants et les élèves victimes. Les syndicats de la FSU en ont demandé le retrait, rappelant que l'école ne pouvait être un instrument de mauvaise communication.

EAP, un bilan plus que mitigé

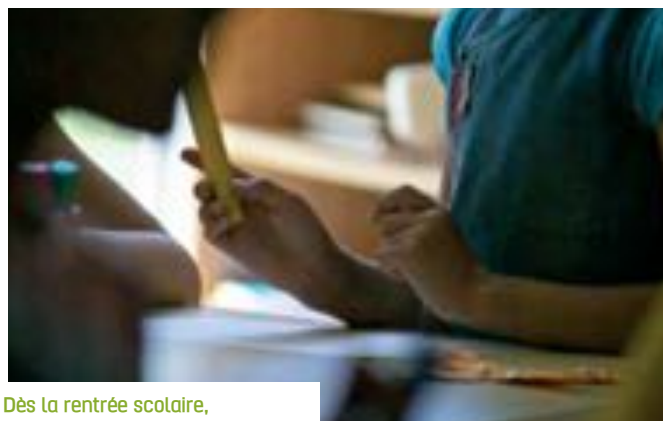
Alors que le dispositif « Emploi Avenir Professeur » a été transformé en « Étudiant Apprenti Professeur », un rapport de l'IGAEN paru le 22 octobre dresse un bilan plus que mitigé de ce premier dispositif. Selon lui, rien ne permet de voir s'il a permis d'augmenter les candidatures aux concours d'enseignement alors qu'il s'agissait de son principal objectif. Sur les 10 000 contrats proposés, seuls 71,3 % ont été pourvus avec des écarts allant de 28,8 % à 99,3 % selon les départements. Le rapport pointe la mauvaise répartition académique, sans lien avec le nombre d'étudiants boursiers, mais surtout un emploi du temps incompatible pour les étudiants en EAP. Ses recommandations pour une meilleure articulation avec la formation des enseignants et un réel suivi de la réussite universitaire et aux concours des étudiants devront être prises en compte pour le nouveau dispositif.

Évaluation des élèves

Plus complexe, moins lisible !

« **P**rivilegier une évaluation positive, simple, valorisant les progrès et lisible par les familles », telles sont les intentions, selon le ministère, des nouvelles modalités d'évaluation des élèves dont les décrets ont été adoptés au CSE du 15 octobre. **Beaux objectifs qu'il est bien difficile de percevoir à travers les outils présentés et la nouvelle architecture du brevet.**

Dès la rentrée scolaire, un nouveau livret devra être renseigné par période pour tous les élèves du CP à la 3^e, selon un format identique et à partir d'une application numérique. À cela s'ajoutent des « bilans de fin de cycle », reprenant les huit items du socle commun de connaissances, compétences et culture évalués sur une échelle de 1 à 4 (maîtrise insuffisante, fragile, satisfaisante, très bonne). Le nouveau livret « accessible en ligne afin que parents et élèves puis-



Dès la rentrée scolaire, un nouveau livret devra être renseigné par période pour tous les élèves du CP à la 3^e.

sent en prendre connaissance » ne sera conservé que pendant la durée du cycle. Le livret de cycle 3 à cheval sur les 1^{er} et 2nd degrés, doit permettre aux équipes d'importer la grille d'évaluation de CM2 en 6^e, sans pour autant en éclaircir la mise en œuvre pratique. Par ailleurs, il n'y a aucune visibilité sur la nature et le nombre

des compétences qui devront être évaluées. Quant à la nouvelle architecture du diplôme national du brevet, elle augmente le poids de l'évaluation locale du socle et renforce la hiérarchie entre les disciplines, langues vivantes, enseignements artistiques et EPS n'étant plus présents que de manière très indirecte par le biais des domaines pluridisciplinaires du socle. ♦

Claire Guéville

Enseignement supérieur

Formations sanitaires et sociales

Depuis les lois de décentralisation de 2004, les régions ont hérité de la compétence de financement et de gestion des formations sanitaires et sociales (FSS). Ces dernières concernent les infirmier-ère-s, les sages-femmes, les masseurs-kinésithérapeutes... Seules formations de l'enseignement supérieur dont la compétence est exclusivement régionale, cette situation induit de nombreuses inégalités, notamment en termes d'aide sociale et de frais d'inscription.

Ainsi, alors que les bourses pour les étudiants gérées par le CROUS sont réévaluées tous les ans, celles accordées par les Régions n'ont pas connu d'autre cadrage que celui défini en 2005. Si beaucoup de régions ont effectué des ajustements, leur ampleur varie fortement, laissant croître les inégalités d'un territoire à l'autre. À titre d'exemple, pour la kinésithérapie, les frais d'inscriptions peuvent varier de 6 000 euros en Bretagne à

près du double en Ile-de-France.

Cinq fédérations d'étudiants en kinésithérapie (Fnek), en soins infirmiers (Fnesi), en maïeutique (Anesf), en psychomotricité (Anep) et en ergothérapie (Unafe) ont dénoncé fin octobre le "manque d'investissement de l'État" dans ces formations sanitaires et sociales et demandé un allègement des aides et des frais d'inscription sur ceux des formations universitaires. ♦

Vincent Martinez

Réforme du collège

Le combat continue !

Plus de 15 000 personnes ont défilé dans les rues de Paris le 10 octobre dernier pour exprimer, une fois de plus, leur refus de cette réforme du collège. Non seulement la ministre n'a pas souhaité recevoir la délégation de l'intersyndicale mais persiste dans sa volonté d'imposer une réforme rejetée par la très grande majorité des personnels.

L'intersyndicale a alerté solennellement la Ministre sur l'urgence à reprendre le dialogue afin de travailler à un autre projet pour le collège véritablement bénéfique pour les élèves. Elle a appelé les enseignants à organiser le refus collectif de s'impliquer dans les « formations-formatages » à refuser toute anticipation de la réforme, à développer toutes les initiatives locales propres à bloquer sa mise en place. Des préavis de grève quotidiens sont déposés depuis le 2 novembre.

Les méthodes choisies par le ministère pour « former » à

cette réforme sont en effet inacceptables. Elles relèvent davantage du conditionnement et bafouent la professionnalité des personnels d'enseignements, d'éducation et d'orientation, que le ministère ne se prive pourtant pas d'invoquer quand ça l'arrange. La « résistance au changement », qualifiée de « naturelle » expliquerait par exemple les oppositions et



© PHOTONIA

l'administration se fixe alors la mission de repérer les récalcitrants pour mieux désamorcer les points de blocage. Incapable de répondre aux questions concrètes des personnels, le ministère préfère l'abus d'éléments de langage et la répétition ad nauseam de slogans. Cela se traduit parfois localement par l'intimidation ou le chantage pour imposer des réunions de pseudo-formations, souvent au mépris des horaires réglementaires de service.

L'intersyndicale du second degré demeure plus que jamais déterminée à poursuivre le combat : distribution la plus large possible d'une carte pétition à envoyer à la présidence de la République, multiplication des réunions dans les établissements et avec les parents d'élèves, envoi de motions aux élus, il est aussi prévu une semaine d'action du 23 au 28 novembre. ♦

Claire Guéville

Examens : nouvelles règles en cas d'échec

« Le droit au redoublement dans l'établissement d'origine et le droit de conserver les notes égales ou supérieures à dix sécurisent le parcours des élèves vers la certification et préservent toutes leurs chances quant à la poursuite d'études » affirme le Ministère.

À partir de la session 2016, les élèves ayant échoué aux examens des voies générale, technologique et professionnelle - baccalauréat, BT, BTS, CAP - seront autorisés à les préparer à nouveau dans leur établissement d'origine, avec des « modalités adaptées » qui ne sont pas sans poser de problèmes pour l'organisation des cours. La possibilité de conserver ses notes égales ou supérieures à 10 pendant les cinq sessions suivantes est étendue aux bacheliers généraux et technologiques dès maintenant.

Université

Un budget toujours pas à la hauteur

Le projet de loi de finances 2016 prévoit une augmentation de 65 millions d'euros pour l'ESR [Enseignement supérieur et recherche].

Mais le budget global, identique à celui de 2015, ne permettra pas de faire face à l'augmentation des effectifs étudiants (65 000 en plus à cette rentrée) et aux charges qui pèsent sur les établissements.

D'autant que l'ESR a perdu 7 053 équivalents temps plein depuis 2006 et que, pour la première fois en 2015, le nombre d'enseignants-chercheurs a baissé. Thierry Mandon, secrétaire d'État chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche, le reconnaît lui-même « l'afflux d'étudiants ne pourra pas être surmonté à moyens constants[...] un million de plus chaque an-

née, c'est possible si l'État en fait le choix politique. Ce n'est pas une somme hors de portée ». De plus, il estime à 10 Md€ le montant des travaux nécessaires à la réfection du patrimoine immobilier des établissements. Il est temps que le gouvernement mette sa politique en phase avec les positions de son secrétaire d'État.

Pour faire face à l'augmenta-

tion des effectifs, résorber la précarité, redonner des financements pérennes pour la recherche, augmenter les bourses des étudiants, les contrats doctoraux, et les salaires, la FSU et ses syndicats porteront leurs revendications pour une augmentation significative du budget de l'ESR lors du débat parlementaire. ♦

Aline Becker

IR Quelques livres qui font l'actualité



5 €



19 €



10 €

Abonnez-vous... !

« Regards croisés »



La nouvelle revue trimestrielle.

Abonnement à la revue : 26 € pour un an (4 numéros)

« La lettre électronique »



Cette lettre paraît tous les mois.

Abonnement gratuit sur le site.

Toutes les publications de l'Institut sont sur www.institut.fsu.fr – Livres à commander à

Institut de recherches de la FSU

104, rue Romain Rolland 93260 LES LILAS – Tél. : 01 41 63 27 60 – E-mail : institut@institut.fsu.fr – Site Internet : www.institut.fsu.fr

Accompagné du chèque de règlement (2 € de frais de port en sus/livre)

Territoires, quels pouvoirs ?

Dossier réalisé par : Aline Becker,
Monique Daune, Claire Guéville,
Emmanuel Guichardaz, Vincent Martínez.

© RIVAUD/NAJA

La réforme territoriale est en marche. Simple redécoupage administratif ou nouvelle dynamique pour les territoires ? Les enjeux de démocratie et de services publics de ces nouveaux lieux de pouvoir.

Trente ans après les premières lois de décentralisation, le parlement vient d'adopter une nouvelle réforme territoriale (p. 19) à l'ambition de simplification, de spécialisation et de démocratisation des pouvoirs locaux. Cet « acte III » de la décentralisation ressemble davantage à une nouvelle « déconcentration » qui délègue les pouvoirs de l'État vers un niveau régional élargi et un niveau local centré sur les intercommunalités et les métropoles au détriment du binôme historique commune-département

(pp. 18-19). Simple redécoupage administratif aux préoccupations d'économies budgétaires afin d'organiser la concurrence des territoires au sein d'une grande Europe des régions ? Une chose est sûre : le redécoupage incohérent en 13 régions (p. 18) est sans doute l'arbre qui cache la forêt d'enjeux de services publics et de démocratie territoriale bien plus vastes (pp. 20-21). La loi du 2 mars 1982 avait créé des collectivités territoriales à part entière avec l'élection de conseillers au suffrage universel direct (p. 19). Cet « acte I » de la décentralisation dotait aussi

Les régions d'une clause générale de compétences (CGC) leur conférant un pouvoir d'initiative sur des leviers qu'elles jugeaient pertinents. Un principe de démocratie locale réaffirmé en 2004 par un « acte II ». L'organisation actuelle a fait la force des territoires français dans leur « capacité d'initiative locale », note Patrick Loire qui relève toutefois que ces forces sont « menacées par une complexité institutionnelle et financière » (p. 23). Cette critique du « mille-feuilles administratif » a conduit en 2010 au projet de réforme des collectivités territoriales (p. 19). Un « acte III » qui redéfinira la carte de régions aux compétences renforcées sur le volet économique et sur les grandes orientations stratégiques. Mais qui les a privés, ainsi que les départements, de la Clause générale de compétence au risque de n'en faire que de simples échelons administratifs locaux... La segmentation de compétences majeures va aussi à l'encontre des objectifs initiaux. Ainsi, dans le domaine du développement économique, il n'échoit aux régions que la compétence « aide aux entreprises ». L'écueil est aussi la multiplication des lieux de décisions, comme dans l'éducation (p. 22). Le contexte guidé par les politiques d'austérité budgétaire interroge aussi l'avenir des services publics de proximité, des agents et de leurs missions (p. 21). Autant de questions qui rejaillissent directement sur la démocratie locale alors que les élections régionales se profilent...

Le « big bang » territorial aura-t-il lieu ?



Il s'agit de redessiner le paysage institutionnel local en remplaçant le couple commune-département par un diptyque considéré comme plus adapté: un niveau régional élargi et un niveau local centré.

La réforme territoriale devait assurer la simplification, la spécialisation et la démocratisation des pouvoirs locaux. Le « mille-feuilles territorial » régulièrement dénoncé était donc supposé disparaître pour laisser la place à une organisation territoriale « modernisée » et plus adaptée aux besoins qui s'inscrivent désormais dans un triple cadre, national, européen et mondial. « Big bang » territorial ? Compromis bancal ? Quels sont réellement les caractéristiques, les enjeux et les objectifs de cette réorganisation de la gestion du territoire ?

Trois lois en deux ans ont mis en place une réforme territoriale sans équivalent depuis les lois de décentralisation de 1982-1983. Il s'agit d'abord de redessiner le paysage institutionnel local en remplaçant le couple commune-département, fondateur de la République, par un diptyque considéré comme plus adapté: un niveau régional élargi et un niveau local centré sur les intercommunalités et une prise en compte particulière des grandes villes avec les métropoles. Cette logique n'est pas nouvelle car elle s'inscrit dans la continuité des réformes territoriales engagées bien avant la décentralisation. Le binôme régions-intercommunalités, métropoles comprises, était au cœur des réformes des années soixante. Ce principe aurait dû en

conséquence signer la fin des départements fondés sur un découpage abstrait répondant à des impératifs politiques plutôt qu'économiques.

Par compromis, les départements ont finalement été pérennisés, sans changement. Le redécoupage des régions lui-même a perdu en cohérence. L'organisation territoriale passant de 22 à 13 régions, certaines reconfigurations sont en effet plus brutales que d'autres. Les fusions du Grand Ouest et du Sud contrastent avec le statu quo de la Bretagne, du Centre et des Pays de la Loire. Et surtout, l'addition des régions renoue en fait avec la tradition d'un découpage déconnecté des réalités sociales et politiques. Dans ce dispositif finalement peu cohérent, les régions deviendraient les « pivots de l'animation économique » selon le président de la République ou « les acteurs essentiels pour préparer l'avenir » pour reprendre l'expression du Premier ministre. Elles sont considérées comme l'échelon le plus pertinent pour promouvoir le développement économique local. La réduction du nombre de régions serait ainsi justifiée par le double objectif de faire des économies d'échelle d'une part et d'atteindre une taille « optimale » pour concurrencer les

Des compétences clarifiées ?

A chaque niveau renforcé par une assise territoriale élargie (régions, métropoles, intercommunalités) doit en théorie correspondre un champ d'action clairement défini et circonscrit selon un principe de spécialisation des compétences. Cependant, il est encore accordé aux communes une capacité d'intervention générale, sans qu'il soit nécessaire de procéder à une énumération de ses attributions dans la mesure où il s'agit des « affaires de la collectivité » ou de l'intérêt public local. C'est ce que l'on désigne par la « clause générale de compétence » désormais réservée aux communes. Cette règle de la spécialisation n'est cependant pas intangible car un certain nombre de compétences majeures (culture, tourisme, sports...) sont « segmentées » entre les différentes collectivités. Par exemple, en matière de développement économique, il n'y a pas d'exclusivité, la région ne se chargeant que du segment « aide aux entreprises ».

autres grandes régions européennes. Dans les faits, les régions françaises dépassent désormais en taille nombre de régions de pays voisins y compris en Allemagne et rien ne vient vraiment étayer la thèse de l'efficacité économique. Leur action est largement bridée par des moyens financiers réduits, sans autonomie fiscale, dans un contexte où le désengagement de l'État se confirme.

La gestion quotidienne des territoires et des citoyens nécessite des structures de proximité pour assurer la couverture des besoins au plus proche des usagers en matière d'éducation, de santé, d'aides sociales, de transports, d'énergie et d'environnement. Or, des espaces régionaux si vastes ne peuvent que s'éloigner des préoccupations des habitants, ce qui n'est pas le moindre de leur défaut. ♦

La longue marche vers des collectivités territoriales

La volonté de déconcentrer les pouvoirs de l'État a conduit à partir de 1960 à la création de programmes d'action régionale, renforcés en 1964 par la nomination des préfets de région et la mise en place des commissions de développement économique régional (CODER).

Après l'échec du référendum de 1969, destiné notamment à élargir le rôle des régions, ce n'est qu'en 1972 qu'apparaissent 22 régions. Mais bien qu'ils soient dotés d'une personnalité juridique et d'une autonomie budgétaire, les conseils régionaux n'ont en réalité que peu de pouvoir et surtout aucune légitimité démocratique. Il faudra attendre les lois de décentralisation de 1982 pour que les régions deviennent des collectivités territoriales à part entière avec l'élection des conseillers régionaux au suffrage universel direct et un renforcement de leurs compétences. La loi du 13 août 2004 « relative aux libertés et responsabilités locales » leur transfère de nouvelles compétences puis en 2010 le projet de réforme des collectivités territoriales affiche sa volonté de simplifier les structures, de clarifier les compétences mais aussi des réaliser des économies budgétaires. Ce sont



En 1972, les conseils régionaux n'ont que peu de pouvoir face à l'État.

Enfin, 13 nouvelles régions qui verront dès janvier 2016 leurs compétences renforcées sur le volet économique et sur les grandes orientations stratégiques. ♦

Une réforme en trois volets

La réforme territoriale initiée en 2014 devrait finir de se mettre en place en 2020.

Premier des trois volets de la réforme territoriale, la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (loi « MAPTAM ») a fixé au 1^{er} janvier 2015 l'entrée en vigueur du nouveau statut de la plupart des métropoles (lire page 20). Est venue ensuite la loi du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions. Réduisant définitivement la nouvelle carte des régions à 13 à compter du 1^{er} janvier 2016, elle fixe

aussi le calendrier des futures élections régionales et départementales. Déjà programmées, les élections départementales des 22 et 29 mars 2015 se sont tenues avant que n'entre en vigueur la loi du 16 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe). Les 6 et 13 décembre 2015 se dérouleront les élections régionales dans le cadre de la nouvelle carte des régions.

C'est enfin, en janvier 2020 que se mettra en place la réforme des conseils départementaux qui scellera l'avenir des départements. ♦

Métropoles, des compétences élargies

Les « métropoles », nouveau statut pour les agglomérations de plus de 400 000 habitants institué par la loi MAPTAM (lire page 19), renforcent les compétences des intercommunalités classiques. Les métropoles sont désormais compétentes en matière de schéma de cohérence territoriale, de gouvernance et d'aménagement des gares. Leurs compétences en matière de logement sont elles aussi élargies avec la possibilité de détenir la responsabilité de la garantie du droit au logement opposable. Elles pourront aussi exercer par convention certaines des compétences du département ou de la région, comme la gestion du fonds de solidarité pour le logement ou l'aide aux jeunes en difficulté. L'instance décisionnelle et de coordination est la Conférence métropolitaine, présidée de droit par le président du conseil de la métropole et où siègent les maires des communes membres. Un Conseil de développement, qui réunit les représentants des milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques et associatifs de la métropole est consulté sur ses principales orientations. Les premières métropoles ont fait leur apparition en 2015, rejoignant celle de Nice créée en 2012. D'abord le « Grand Lyon », par fusion avec le département du Rhône, puis 10 autres métropoles : Bordeaux, Brest, Grenoble, Lille, Montpellier, Nantes, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse. Il faudra ensuite attendre janvier 2016 pour que soient créées les métropoles du Grand Paris et d'Aix-Marseille-Provence. Ce pari d'une dynamique économique territoriale articulée autour des grandes villes françaises sera-t-il un appui pour un développement de coopérations économiques territoriales ou bien risque-t-il de renforcer l'attractivité des grandes agglomérations au détriment des régions ? C'est la question d'avenir du binôme métropole-région.



© BRUNO SYLVA

Qui décide ? Quel contrôle ?



© BRUNO SYLVA

La question de la démocratie se pose avec d'autant plus d'acuité que les citoyens ont été tenus à l'écart des décisions concernant cette réforme territoriale.

Les nouvelles régions métropolitaines se mettront en place à partir du 1^{er} janvier 2016.

Dirigées par les équipes renouvelées lors des élections des 6 et 13 décembre, ces nouvelles régions devront mener une même politique sur l'ensemble de leur territoire élargi. Des changements sensibles sont donc à prévoir sachant que les politiques menées jusque-là dans chaque région pouvaient fortement varier d'un domaine à l'autre. Sachant également que la nouvelle architecture retenue ne réduira pas le « mille-feuilles » territorial mais au contraire organisera la concurrence entre les différents territoires et en leur sein. La loi MAPTAM permet en outre aux collectivités territoriales de « s'échanger » des compétences par convention. Cela devra se débattre lors de la conférence territoriale de l'action publique qui suivra les élections régionales.

Un double enjeu majeur pour les citoyens

Cette réforme territoriale fait émerger au moins un double enjeu majeur pour les citoyens. Quelles seront leurs capacités d'intervention auprès des nouveaux exécutifs régionaux ? Quels seront leurs moyens d'action pour obtenir que l'harmonisation des politiques au sein de la nouvelle région se fasse à partir de la situation la plus favorable des

anciennes régions ? Et ce, alors qu'aucune réforme de la fiscalité locale n'a été envisagée et que la mise en place d'une véritable péréquation est passée aux oubliettes. La question de la démocratie se pose avec d'autant plus d'acuité que les citoyens ont été tenus à l'écart des décisions concernant cette réforme territoriale. Celle-ci n'a en effet pas d'autres objectifs politiques que de réduire les dépenses publiques - en faisant davantage contribuer les collectivités territoriales à l'effort imposé, d'affaiblir le rôle protecteur d'un État stratège et d'insérer les collectivités locales dans une logique de compétition.

Or, le nouveau paysage territorial aura des effets sur la vie courante des résidents, sur leur accès effectif aux services publics, sur leur possibilité réelle d'influer sur les décisions qui devront être prises.

La restructuration du territoire aurait pu être l'occasion de rénover une démocratie locale qui en avait bien besoin, de donner aux citoyens la possibilité de s'exprimer, de contrôler et de peser sur les choix politiques faits localement.

Des lieux de décision de plus en plus éloignés

Mais c'est exactement l'inverse qui risque de se passer avec des lieux de décision qui seront de plus en plus éloignés des citoyens, des coor-

Le CESER (conseil économique, social et environnemental) est obligatoirement saisi pour avis sur nombre de questions avant leur examen par le conseil régional (budget, aménagement et développement du territoire...), sur des projets économiques, sociaux, culturels et environnementaux dans la région. Il peut aussi, de sa propre initiative, émettre des avis sur toute question relevant des compétences de la région. Instance de concertation régionale, le CREFOP (comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles) est chargé d'assurer la coordination entre les acteurs des politiques d'orientation, de formation professionnelle et d'emploi et la cohérence des programmes de formation dans la région. Pour la FSU, il est essentiel d'augmenter le nombre des représentants dans les instances des nouvelles régions pour compenser l'élargissement géographique et assurer une juste représentation de toutes les organisations syndicales.

dinations qui seront nécessairement plus difficiles à assurer entre eux, compte tenu des distances entre les deux extrémités du nouveau territoire et des temps de transports plus longs.

La nouvelle carte régionale va en outre modifier les instances de concertation régionales comme le CESER (conseil économique, social et environnemental régional) ou le CREFOP (comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle) (lire ci-contre).

L'élargissement géographique occasionnera inmanquablement du travail supplémentaire pour les représentants de la société civile dans ces instances si leur nombre n'est pas significativement revu à la hausse pour renforcer les moyens de fonctionnement.

La question se pose évidemment aussi pour toutes les instances de concertation de l'Éducation nationale (voir page 22). ♦

Des droits à garantir pour les agents

La nouvelle carte des régions et la redéfinition des compétences des collectivités n'est pas sans inquiéter les agents territoriaux sur leur devenir, d'autant que ces changements s'inscrivent dans un contexte de baisse massive des dotations de l'État aux collectivités locales.

La mutualisation des services qui feraient doublon dans les nouvelles régions, leurs localisations futures, les incertitudes sur les missions des personnels renforcent le sentiment de malaise.

Même anxiété chez les agents de l'État exerçant des fonctions régionales ou travaillant dans les directions départementales. Plusieurs milliers d'entre eux risquent de connaître une mobilité géographique ou fonctionnelle, voire un licenciement quand ils ne sont pas titulaires.

Dans l'Éducation nationale les projets de fusion d'académie ont été abandonnés mais les inquiétudes demeurent dès lors que l'insuffisance des budgets poussera les académies à opérer des mutualisations et à réorganiser les services.

Le gouvernement s'est montré rassurant en affirmant que même en cas de changement d'employeur public, il n'y aura pas de risque de perdre son emploi, ses missions, ni son contrat de travail, mais beaucoup de questions restent en suspens concernant notamment le maintien des postes, leur localisation ou la mobilité géographique imposée, l'alignement des régimes indemnitaires ou encore l'harmonisation des autres droits sociaux.

Or dans le cadre des 16 régions qui fusionnent, la réorganisation des services n'est pas connue. Pourtant elle aura un impact très fort sur l'organisation du travail et sur les missions des agents, et impliquera également une révision des politiques conduites qui peuvent être différentes d'une région à l'autre. Les possibilités d'externalisation de missions, notamment dans les lycées ne sont, par exemple, pas à écarter.



Dans le cadre des 16 régions qui fusionnent, la réorganisation des services n'est pas connue.

Concrètement, les régions auront deux ans, jusqu'en décembre 2017, pour établir le régime indemnitaire et les conditions d'emploi de l'ensemble des personnels. Mais la loi laisse cinq ans supplémentaires pour les appliquer, ce qui risque de conduire à des inégalités importantes entre les agents. Si la fusion des régions inquiète, elle peut aussi être l'occasion d'améliorer ou d'acquiescer des droits nouveaux pour les agents. Cela nécessite la mise en place d'un réel dialogue social dans les nouvelles régions afin d'obtenir une harmonisation par le haut dans l'intérêt des agents que ce soit pour l'alignement des régimes indemnitaires, les conditions d'avancement ou de changement de cadre d'emploi, d'organisation du temps de travail et de droit aux RTT ou encore pour la mise en place de comités des œuvres sociales permettant une gestion de l'action sociale par tous les agents. Un enjeu de plus pour les élections professionnelles qui devront être organisées avant fin 2016. ♦

L'éducation toujours nationale ?



Les recteurs ont vu leurs pouvoirs renforcés sous la mandature précédente, notamment pour la répartition des moyens et la définition des politiques éducatives.

Cela semble une évidence, et même une caractéristique forte de notre pays : l'éducation est nationale, avec des enseignants fonctionnaires d'État, des programmes et diplômes nationaux, une administration centrale... À y regarder de plus près cependant, il y a plus que des nuances et des évolutions récentes modifient sensiblement les contours de notre système éducatif.

La déconcentration tout d'abord, à ne pas confondre avec la décentralisation, donne un pouvoir de plus en plus important à l'administration locale : inspections aca-

démiques, et surtout rectorats. Les recteurs ont vu leurs pouvoirs renforcés sous la mandature précédente, notamment pour la répartition des moyens et la définition des politiques éducatives. Et si dans le cadre de la fusion des régions, les académies sont maintenues dans leurs limites géographiques actuelles, il n'en demeure pas moins que treize régions académiques ont été constituées. Elles sont pilotées par un comité régional académique dirigé par des « super-recteurs » chargés d'élaborer un projet d'or-

ganisation interacadémique, pouvant aller de dispositifs de coopération renforcée à une intégration conduisant à une fusion d'académies.

Autre tendance forte, ces politiques éducatives sont désormais établies avec les pouvoirs politiques locaux : régions, départements, communes ou intercommunalités en fonction des échelons du système éducatif. Ainsi le Projet éducatif territorial (PEDT) pour les écoles vise à « proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école », certes dans le respect des compétences de chacun, mais en veillant à la complémentarité des actions pour « prolonger le service public d'éducation ». Il s'appuie sur les dispositifs mis en place à partir de 1998 : contrats éducatifs locaux (CEL), projets éducatifs locaux (PEL) qui peuvent concerner y compris les collégiens. Quant à la formation professionnelle, elle est – depuis longtemps – le fruit d'une construction conjointe entre l'Éducation nationale et les régions, dont les compétences dans ce domaine ne cessent de se renforcer.

Conséquence de ces lieux de décisions de plus en plus partagés, la multiplication des « groupes de pilotages » et autres comités de suivi, groupes de travail qui complexifient l'organisation mais aussi les implications financières qui peuvent remettre en cause certains projets, dans un contexte de restrictions budgétaires. ♦

La mosaïque des régions européennes

L'Union européenne a choisi de s'appuyer sur les régions comme entités administratives pour l'ensemble des démarches, notamment pour l'attribution des fonds structurels européens (FSE) visant à compenser les retards de développement. Elle met en place les Eurorégions transfrontalières sur le principe de la mise en commun des atouts de plusieurs régions dans les domaines des infrastructures, de la culture, de la recherche... pour renforcer l'attractivité économique. Ces politiques masquent cependant mal des statuts régionaux très disparates et des compétences très inégales. Ainsi, certaines régions ont un statut de quasi-États dans des pays fédéraux comme l'Autriche et l'Allemagne. Il en va de même pour l'Espagne où les communautés autonomes coïncident avec une nationalité reconnue comme telle et ont des prérogatives très étendues. Au Royaume Uni, les « nations » apparaissent comme une maille régionale mais ont chacune un statut particulier et sont dotées de leur propre parlement. En revanche, de petits États comme les Pays Baltes n'ont pas de système régional. Seule une nomenclature des unités territoriales statistiques (NUTS) établie par la Commission européenne donne finalement l'illusion d'un maillage cohérent du territoire européen avec 272 régions.

Patrick Loire : « *La proximité des centres de décision n'est pas à elle seule garante de la prise en compte des citoyens* »

Consultant auprès d'un cabinet de conseil aux acteurs publics, Patrick Loire est spécialiste des questions de développement économique et d'innovation. Il a piloté de nombreux travaux sur cette thématique en partenariat avec de grandes associations d'élus territoriaux (ARF, AMGVF).

Quelles sont les forces de l'organisation actuelle des territoires dans notre pays ?

C'est d'abord la qualité des grands services publics rendus, pour beaucoup à l'actif d'une organisation « unificatrice » pensée en 1789 d'un État, de départements et de communes. Depuis, l'organisation territoriale française a montré, avec les décentralisations initiées en 1982, une autre facette : celle de sa capacité d'initiative locale, notamment dans le champ du développement économique, l'aménagement, le tourisme, la culture, la formation. Mais ces forces sont aujourd'hui menacées par une complexité institutionnelle et financière au sein de cette organisation plurielle (État, département, communes, régions, intercommunalités) qui crée des difficultés croissantes pour s'adapter aux nouvelles données géo-démographiques, aux nouveaux besoins de services et aux nouvelles technologies.

La réforme territoriale était censée clarifier les missions des différents acteurs : qu'en est-il ?

Une meilleure lisibilité des politiques publiques était effectivement attendue par une clarification des rôles entre les différents collectivités et l'État. Le renforcement du rôle des régions et la suppression de la clause de compétence générale vont dans ce sens. Il est un peu tôt pour juger et nous en verrons la portée réelle à partir de 2017. Mais nous constatons que de nombreuses ambiguïtés persistent et ne contribuent pas à la clarification. Certaines compétences restent partagées (numérique, tourisme, éducation, enseignement supérieur et recherche). Dans le champ de l'économie, la loi a aussi fortement renforcé les métropoles. Comment vont-elles s'articuler avec les régions ? Sans compter l'État, dont on voit bien le rôle déterminant dans les territoires en crise ou sur les grandes filières...

Les lieux de décisions ne sont-ils pas trop éloignés des citoyens ?

Les grandes villes ou métropoles concentrent 80 % des emplois salariés et 80 % des habitants. En y concentrant les pouvoirs politiques et les administrations, la réforme prend acte de ce constat, l'accompagne voire l'accélère. Derrière les chiffres, il faut toutefois faire attention à certaines réalités peut-être un peu différentes. Car la proximité apparente entre les centres de décision et les lieux de vie n'est pas à elle seule garante de la prise en compte des citoyens dans les décisions publiques. Les grandes agglomérations et métropoles connaissent en leur sein des zones où l'administration et les centres de décision ont du mal à se maintenir. D'autre part, comment s'adresser aux 20 % de nos concitoyens des zones rurales et péri-urbaines, leur garantir une prise en compte et des services publics ?

Justement, n'y a-t-il pas un risque d'inégalité d'accès aux services publics ?

Le problème de l'inégalité en matière d'accès aux services publics n'est pas nouveau. La question est de savoir si la réforme est de nature à les résorber ou pas, voire à les accroître. Le risque existe. L'éviter renvoie à deux conditions. Celle de l'intelligence collective entre les territoires notamment dans les futures CTAP (Conférence Territoriale de l'Action Publique). Et celle des moyens ! Les meilleures intentions du monde n'auront que peu d'impact si les moyens ne suivent pas. Et le risque d'une application inégalitaire de la baisse des dotations est réel. Enfin de bons investissements numériques tant dans les infrastructures que dans la formation des agents comme les bénéficiaires, peuvent contribuer à réduire ces inégalités.

« Une meilleure lisibilité des politiques publiques était attendue par une clarification des rôles entre les différentes collectivités et l'État. »



Les acteurs publics sont-ils suffisamment préparés et accompagnés dans cette mutation ?

Le choix d'un découpage de l'acte de décentralisation en 3 textes (et autant d'allers-retours avec le parlement) n'aura pas aidé à produire une anticipation d'ensemble de la nouvelle organisation des territoires. En deux ans, les départements disparaissaient et réapparaissaient. La clause de compétence générale, supprimée par l'exécutif précédent, a été rétablie au début du mandat puis supprimée à nouveau ! Difficile de se préparer dans ces conditions. En termes d'accompagnement, la donne paraît variable. Au sein de l'État, l'accompagnement existe avec des dispositions ad hoc mais sur un rythme très soutenu voire d'urgence avec par exemple une étude d'impact menée en un mois ! Les processus sont bien plus disparates au sein des collectivités et c'est un écueil qu'il faut traiter pour celles devant se rapprocher (régions et EPCI). Dans tous les cas, absence d'anticipation et accompagnements courts ne vont pas faciliter des mobilités fonctionnelles ou géographiques « douces », ce qui est l'un des objectifs communs du législateur et des collectivités territoriales concernées. ♦

Politique

FN et médias : des relations pas banales



Le 24 septembre dernier Maïtena Biraben, présentatrice de l'émission *Le Grand Journal* sur Canal +, déclarait que le « premier parti de France » [le FN] « tient un discours de vérité ». Au-delà de la polémique, ce petit événement est surtout révélateur d'un climat général donnant le sentiment d'une victoire culturelle des idées d'extrême droite jusque dans les rangs des médias.

A lire les sondages successifs ces dernières années, ces idées semblent se banaliser : « islamisation » de la société, insécurité généralisée, « tous pourris », « il y a trop d'immigrés », « il faudrait rétablir la peine de mort », etc. Des résultats largement diffusés et commentés dans les médias qui, en sur-dimensionnant leur importance, donnent le sentiment que la victoire du FN est, sinon imminente, du moins inéluctable... Mais paradoxalement, « même la droitisation de la société n'est pas attestée » note le sociologue Alexandre Dézé (lire ci-contre) qui relève que l'adhé-

sion aux valeurs de tolérance ou d'altruisme augmente dans notre société. Autre élément qui tend à relativiser cette normalisation, le niveau d'adhésion des Français aux idées du FN. Actuellement, 32 % des personnes interrogées déclarent y adhérer : « un niveau inégalé », titreront certains journaux. Pourtant, le parti était à 28 % en 2000 et déjà à 32 % en 1991... La banalisation du FN est donc loin d'être acquise, d'autant que les différents baromètres indiquent que moins de 20 % des Français adhèrent aux solutions de Marine Le Pen.

Une surmédiation du FN ?

La faute aux médias qui, en quête de sensationnel, donneraient davantage la parole au FN ? Quelques exemples sont éloquentes. Ainsi, il y a tout juste un an, les médias traitaient à outrance de l'annulation du permis de conduire de Marine Le Pen. Ce sujet, qui ne comporte aucun intérêt politique, a seulement eu pour

effet de présenter la présidente du FN comme une simple citoyenne en butte aux mêmes problèmes que les Français ordinaires. Autre exemple, celui de l'élection cantonale partielle du 13 octobre 2013 à Brignoles dans le Var. Rarement un événement politique sans véritable enjeu – aucun risque de basculement de la majorité départementale avec moins de 10 000 votants – n'a été aussi abondamment couvert par les médias. Une surmédiation que le directeur de l'information de BFM-TV a lui-même regretté a posteriori. Pourtant,

à première vue, la répartition des temps de parole relevée par le CSA (lire ci-dessous) ne semble pas déséquilibrée. Ainsi, au mois de juin dernier le FN n'est intervenu que durant 3 h 15 dans les journaux d'informations (TF1, F2, F3, Canal+, M6, D8, TMC, NT1, BFM-TV, Itélé et LCI) contre 4 h 45 pour EELV, 6 h 20 pour le Front de Gauche (PG + PCF), 22 h 10 pour le PS (hors interventions gouvernementales ou présidentielles) ou encore 30 h 34 pour l'UMP.

La stratégie de « dédramatisation »

La stratégie de « dédramatisation » du FN a-t-elle donc abouti ? Pas franchement nouveau, estime A. Dézé qui explique que Marine Le Pen s'est largement inspirée « de ce que Bruno Mégret avait mis en place à partir de la fin des années 1980, déjà dans l'optique de conquérir le pouvoir ». Car le FN joue un jeu paradoxal avec les médias : il dénonce l'ostracisme dont il serait victime tout en profitant de toutes les tribunes qui lui sont offertes. La communica-

Règles du CSA : faire respecter le pluralisme politique

Depuis sa création en 1986, le CSA est l'autorité de régulation de l'audiovisuel en France. Jusqu'en 2009, il imposait aux télévisions de réserver « un tiers de temps de parole pour le gouvernement, un tiers pour la majorité parlementaire, un tiers pour l'opposition parlementaire ». Le CSA a modifié ses règles en 2009 afin que les partis non représentés au Parlement et les formations politiques ne relevant ni de la majorité, ni de l'opposition parlementaire bénéficient d'un accès équitable à l'antenne. Désormais, l'opposition parlementaire bénéficie « d'au moins 50 % du temps d'intervention cumulé » du Président de la République et du « bloc majorité » (gouvernement, majorité parlementaire...). Les autres formations sont assurées de bénéficier d'un « temps d'intervention équitable ». Cependant, le terme d'équité ne recouvre pas celui d'égalité et est sujet à interprétation. Comment comprendre qu'au mois de juin 2015 le FN (4 parlementaires) ait disposé de 3 h 15 de temps d'antenne contre 4 h 45 à EELV (28 élus au Sénat et à l'Assemblée) ? L'observatoire des médias Acrimed lui, estime qu'il faudrait « une répartition des temps de parole et des temps d'antenne proportionnelle aux résultats de la précédente élection nationale au suffrage universel ».



La stratégie de « dédramatisation » du FN a-t-elle abouti ?

tion du parti, dont la charge incombe à son vice-Président Florian Philippot, est donc essentielle pour apparaître comme respectable et ainsi gagner des voix. Véritable revirement quant à la stratégie du fondateur du parti, Jean-Marie Le Pen, qui déclarait encore en mai dernier dans le journal d'extrême droite *Rivarol*: « peu importe que l'on parle de nous en bien ou en mal. L'essentiel, c'est qu'on en parle ! Il faut exister politiquement. ». Plus prudente, l'actuelle présidente cultive le flou sur des questions trop cliquantes comme l'homophobie, le mariage pour tous ou l'avortement. L'exemple le plus flagrant est sans doute la tentative de récupération de l'étendard de la laïcité qui permet au FN de développer des thèmes classiques comme l'immigration ou la préférence nationale en ralliant un électeurat pourtant spontanément éloigné de ces thèses... Autant d'éléments qui contri-

buent à cette stratégie de dédramatisation que les médias ont promptement célébrée comme une réussite.

Des médias qui jouent le jeu du FN ?

Les médias ont pourtant toujours alterné des postures contradictoires, tantôt refusant de donner la parole au FN au risque de le « victimiser », tantôt cédant à la surenchère au risque d'être accusés de « jouer le jeu du FN ». Dernier épisode en date qui témoigne de cet embarras médiatique: la déprogrammation en urgence de Marine Le Pen d'une émission de France 3 le 18 octobre au motif qu'elle était déjà l'invitée d'une autre émission politique le 22 octobre sur France 2, émission à laquelle finalement elle ne se rendra pas... Par ailleurs, sociologues et politologues s'accordent pour considérer que le pouvoir de persuasion des médias est largement surdéterminé. Ainsi, la qualification de Jean-Marie Le Pen au second tour de la présidentielle de 2002 est intervenue alors

Alexandre Dézé

« Les médias ont une part de responsabilité importante dans la construction d'un FN totalement fictif »



Racisme, autoritarisme, conformisme, nationalisme... Vous partagez ce sentiment d'« extrême-droïtisation » de la société française ?

« Extrême-droïtisation »... Non. Même la droïtisation de la société n'est pas attestée: contrairement aux apparences, l'adhésion aux valeurs de ce que l'on appelle le « libéralisme culturel » (la tolérance, l'altruisme, etc.) ne cesse d'augmenter dans notre société — même si la période actuelle tend à contrarier cette évolution de long terme. Ce que l'on peut observer, en fait, c'est une « droïtisation » de la droite (électorat et partis), et ce depuis que Nicolas Sarkozy s'est emparé des principaux points du programme du FN en les légitimant (par leur simple reprise). Cela a produit un déplacement des normes du dicible et de l'indicible, et, depuis, nombre d'acteurs de droite ou de personnalités polémiques n'ont cessé de surenchérir sur les idées frontistes en pensant en retirer des gains. Le contexte, plus globalement, sert assez bien ce discours réactionnaire de repli, auquel les médias donnent par ailleurs un fort écho.

Alexandre Dézé est maître de conférences en science politique à l'Université de Montpellier et chercheur au CEPEL. Il vient de publier en codirection avec Nonna Mayer et Sylvain Crépon: *Les faux-semblants du Front national. Sociologie d'un parti politique*, Paris, Presses de Sciences Po, 2015.

Le FN a réussi son pari de « dédramatisation » ou bien ce sont les médias qui l'ont banalisé ?

Concrètement, le FN n'a pas changé, en tout cas, pas suffisamment pour qu'on puisse parler de « nouveau » parti. Au niveau du programme, l'accent a certes été mis davantage sur le social, la République, la laïcité, mais tous ces thèmes restent traités selon les canons de l'orthodoxie frontiste, et donc passés au prisme de sa vision xénophobe. La stratégie de modernisation de l'image du parti entreprise par Marine Le Pen n'est elle-même pas nouvelle. Elle s'inspire de ce que Bruno Mégret avait mis en place à partir de la fin des années 1980, déjà dans l'optique de conquérir le pouvoir. Les médias ont de fait une part de responsabilité importante dans la construction d'un FN totalement fictif. Ils n'ont cessé de projeter l'image d'un parti qui aurait changé avec l'avènement de Marine Le Pen, en la traitant comme s'il s'agissait d'une personne « normale ». Mais elle n'est pas foncièrement différente de son père (si l'on fait exception de son rejet de l'antisémitisme). Ses dernières déclarations comparant le président de la République au « vice-chancelier » allemand n'en sont qu'une illustration parmi d'autres.

qu'il n'avait jamais été aussi peu présent dans les médias. Les sociologues étasuniens McCombs et Shaw estiment que « les médias ne nous disent pas ce qu'il faut penser, mais ce à quoi il faut penser ». Ce qui peut toutefois être fortement corrélé: l'emballement médiatique autour d'un fait

divers (l'agression d'une personne âgée) à quelques jours du premier tour des présidentielles de 2002, dont la campagne avait été dominée par le thème de l'insécurité, n'est certainement pas anodin dans le score historique du FN cette année-là... ♦

Vincent Martinez

La Renaissance de Lille

De son statut de capitale européenne de la culture en 2004, Lille a fait l'un de ses ressorts, culturels, touristiques et économiques. Depuis, tous les deux ou trois ans, la ville joue les métamorphoses futuristes. En 2015, c'est *Renaissance*, un thème qu'elle décline sous toutes les formes urbaines : celles de l'architecture, perturbées par l'invention de l'impression 3D, ou celles de la culture, pilier du développement durable. L'exposition *Habiter 3030*, installée du 25 novembre au 13 décembre dans le pavillon Renaissance, explore des perspectives de nouveaux modes de vie susceptibles d'accélérer le processus de réhabilitation des logements du Nord Pas-de-Calais. La gare Saint-Sauveur est investie par les artistes de Detroit jusqu'au 17 janvier. Entre la ville américaine maintes fois détruite puis reconstruite et le quartier lillois aujourd'hui en pleine revitalisation, un dialogue s'opère. À Detroit, l'art sort des cadres, se fabrique avec des matériaux trouvés dans les usines et quartiers abandonnés, et redonne à la ville une nouvelle vitalité. Ce dont témoignent avant tout les artistes de l'exposition, pour la plupart jamais présentés en France, c'est un indéfectible attachement à leur ville. Des installations artistiques XXL, on peut passer à *La plus petite discothèque du monde* fabriquée dans un container maritime. Le public est invité à mettre l'ambiance musicale en passant derrière les platines pour mixer une playlist 100 % Detroit et devenir maître du dancefloor. Parmi les audaces inspirées par la vision du futur, l'exposition *Textifood* qui se tient au musée d'histoire naturelle est remarquable par ce qu'elle véhicule en recherche sur les fibres alimentaires. Elle réunit scientifiques et designers autour de fibres nourricières. Orange, citron, ananas, lin, riz, soja, algues, bière... sont quelques-unes des matières premières de textiles inventés et somptueusement tissés par des artisans d'un nouveau genre. *Lille3000* ou comment perdre ses repères pour mieux renaître.



L'Avare

Avec Jean-Louis Martelli, les mots de Molière disent encore beaucoup sur la situation d'aujourd'hui. Le texte de *L'avare*, qui fait le procès de l'argent non partagé, placé, tenu au secret, a perdu toute légèreté pour devenir un drame humain, et rendre Harpagon un hypocrite haïssable. Bien loin de la farce habituelle.



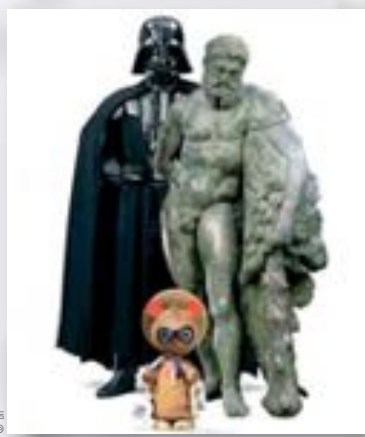
La Méditerranée en images



L'actualité et les bouleversements de la Méditerranée sont au cœur de PriMed, Prix international du documentaire et du reportage méditerranéen. L'événement marseillais, qui met en compétition 24 films en provenance de 18 pays, Algérie, Croatie, Grèce, France Maroc, Etats-Unis, Canada, entre autres, permet d'assister gratuitement à une semaine de projections, du 5 au 12 décembre.

Une Petite Galerie au Louvre

L'approche est loin de faire l'unanimité chez les scientifiques du Louvre dont certains dénoncent la « disneylandisation ». Le musée veut en effet séduire la jeune génération avec l'ouverture de la Petite Galerie du Louvre qui se présente sous la forme d'une exposition thématique mêlant toutes les formes de la création ar-



tistique, peintures, sculptures, arts graphiques, objets d'art et de design, musique, cinéma, théâtre et photographie. Pour attirer le regard d'enfants déjà repus d'images, la scénographie joue avec la lumière et les couleurs. L'exposition inaugurale, *Mythes fondateurs. D'Hercule à Dark Vader*, raconte comment dessinateurs, sculpteurs, peintres, marionnettistes, cinéastes ou musiciens du monde entier se sont nourris des mythes et leur ont donné forme et vie. Sur le site internet <http://petitegalerie.louvre.fr>, une visite virtuelle, des commentaires d'œuvres et des récits de mythes permettent de préparer ou de compléter sa visite. Jusqu'au 4 juillet 2016.

Laz Diaz, bienvenu en France

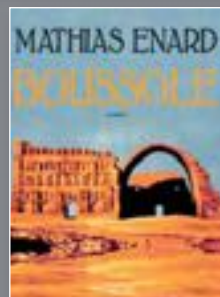
En consacrant en novembre une rétrospective au cinéaste philippin Laz Diaz, dont les films restent encore méconnus en France, le Jeu de Paume rend visible une création très singulière, où le temps s'écoule lentement. Au même moment, *Norte, la fin de l'histoire*, un « court-métrage » de 4h10 découvert au festival de Cannes en 2013, fait sa première sortie dans les salles françaises le 4 novembre.



Le Goncourt pour Mathias Enard

Boussole, le dernier roman de Mathias Enard nous invite au voyage d'un amoureux transi dans la matrice orientalo-occidentale de la littérature et de la musique modernes. Du Portugais Passoa à l'Iranien Hedayat, l'érudit navigue également dans le temps, jusqu'à la guerre actuelle qui ravage la Syrie.

Une reconnaissance également pour les éditions Actes Sud, qui avaient déjà publié en 2012 le Goncourt décerné à Jérôme Ferrari.



Novembre à Paris, c'est la photo

Difficile de faire le tri des flux d'images incessants propulsés par nos écrans. Pas facile non plus de voir la multitude d'événements photographiques en novembre à Paris, ils se suivent et même se chevauchent.

Après l'été à Arles et ses Rencontres, l'automne à Perpignan et son Visa pour l'image, la photographie artistique reprend le flambeau à Paris avec une salve de manifestations. La nature même des événements offre un plan large de la photographie: de l'amateur de la pratique photographique à l'amateur d'art, de l'artiste en herbe qui forge son éducation à l'image au jeune talent reconnu.

Le Salon Paris Photo lance le bal, du 5 au 9 novembre, au Palais des Expositions, Porte de Versailles. La majorité des 76 300 visiteurs de l'an dernier se sont rendus au village de vente du salon, confirmant l'évolution de la pratique photographique en France, d'autres sont venus assister aux Grandes Rencontres, dont les grands noms de la photo sont les invités, et à la remise des prix ZOOMS, décernés par des professionnels de la presse photo à deux photographes émergents.

Des expositions internationales

Le 11 novembre marque la naissance de la première Biennale des photographes du monde arabe contemporain. On pourra découvrir les photographes, peu connus, qui opèrent dans les pays arabes, à travers leur approche artistique plus que celle de la représentation de l'actualité immédiate. La manifestation prend place du 11 novembre au 17 janvier 2016 dans plusieurs lieux: l'Institut du Monde Arabe, la Maison Européenne de la Photographie, la Cité Internationale des Arts, la mairie du 4^e arrondissement et quatre galeries. Le même jour, l'exposition Foam Talent s'ouvre à l'Atelier Néerlandais de Paris où est accueillie la sélection très pointue du Foam Fotografemuseum Amsterdam, une institution qui ambitionne de présenter toutes les facettes de la photographie contemporaine. Avant d'être exposés à Paris jusqu'au 20 décembre, les 21 lauréats sélectionnés pour Foam Talent ont été présentés en septembre à l'Unsen Photo Fair à Amster-



© MANON WERTENBROEK, COURTESY OF THE ARTIST

L'exposition Foam Talent présente à l'Atelier néerlandais les 21 photographes internationaux. Ici Tandem 2014 de Manon Wertenbroek.

dam. Tous ont moins de 35 ans, sont pour la plupart diplômés de grandes écoles, ont déjà un riche parcours professionnel et ont souvent effectué des travaux éditoriaux avec des publications internationales.

Des photographes émergents

Le 12 novembre, Paris Photo occupera la verrière du Grand Palais. Curieux et collectionneurs arpenteront une nouvelle fois les allées de la grande nef pour le plaisir des yeux ou pour dénicher une belle affaire. Pour les artistes, défendus

par plus de 170 galeristes, la foire internationale est un rendez-vous souvent décisif vers la reconnaissance de leur travail. Plusieurs focus sont déclinés, dont La collection privée, révélatrice du rôle pionnier du collectionneur privé, Acquisitions récentes, exposition des œuvres acquises par les institutions internationales, et Livre ouvert, qui offre un aperçu de

l'édition photographique. Pour aller plus loin, un commissaire anime les conférences et entretiens de la Plateforme de Paris Photo. Photoquai anime jusqu'au 22 novembre, de jour comme de nuit, les quais de Seine faisant face au musée du Quai Branly. La 5^e édition de la biennale des images du monde montre une sélection de 400 photographies réunies sous le thème « We are family ». Autant de rendez-vous qui contribuent à notre éducation à l'image. Il faudra attendre le printemps pour retrouver une telle effervescence autour de la photo, avec les Festivals Circulation(s) à Paris, Images Singulière(s) à Sète ou Planche(s) Contact à Deauville. ♦

Véronique Giraud

Fotofever

Le Carrousel du Louvre accueille du 13 au 15 novembre Fotofever Paris, quatrième édition d'une foire conçue avec l'idée d'inciter amateurs et collectionneurs à soutenir les artistes photographes. Fotoprize, son prix décerné à un jeune diplômé d'une école d'art française, a plébiscité cette année une jeune photographe plasticienne, Juliette André-Elie, et sa série Fading landscapes.

Muséum d'histoire naturelle : l'homme et sa nature

Après six ans de travaux, le Muséum d'histoire naturelle rouvre avec une nouvelle vision de l'homme. Au croisement de la biologie, de l'anthropologie culturelle et de la préhistoire, il raconte l'histoire de l'humanité à la fois façonnée et façonnant son environnement. Si notre essence est de nous interroger, la nature de l'homme est bien ce qu'on pourrait qualifier de question essentielle. Une interrogation si fondamentale que la moindre réponse esquissée devient politique, le plus petit écart de positionnement trace une toute nouvelle trajectoire dans la vision de notre société contemporaine. Le Musée de l'Homme rénové, ouvert en grande pompe le 17 octobre à Paris, assume donc sans rougir d'avoir été

organisé pour promouvoir une idée: celle que le façonnement biologique de l'homme est le produit de son adaptation au milieu naturel et culturel. C'est même, désormais, la raison de vivre de celui qui fut en 2009 vidé d'une grosse partie de ses collections ethnographiques et, par là même, de son identité de galerie de référence. Après six ans de travaux et un budget de 92 M€, le Muséum national d'histoire naturelle (MNHN) nous raconte, au sein de la grande galerie de l'homme, la diversité phénotypique et culturelle de l'Homo Sapiens unie, à travers le temps, par le même fonctionnement, les mêmes besoins, les mêmes mécanismes d'adaptation. Cette



© ELEC/WMA

vision, nourrie par les courants scientifiques de l'ethnobiologie et de l'anthropologie culturelle, explique la surprise du

visiteur confronté, en se baladant le long des vitrines, à des mélanges de masques tribaux, toques bretonnes et mannequins de couture. Ou se retrouvant face à des rennes empaillés, des piments séchés ou des coques de protection de smartphones. Pour mieux dérouler son discours, le parcours se scinde en trois chapitres: depuis les salles consacrées à la nature humaine, puis à l'histoire évolutive et enfin à la société contemporaine, « nous avons, un peu partout, essayé de mettre en perspective les rapports de l'homme avec son milieu naturel », éclaire Serge Bahuchet, ethno-écologiste et co-commissaire de la galerie.

Une rénovation dans la douleur



© ELEC/WMA

Dans les années 90, le projet d'un grand musée des arts premiers, soutenu par Jacques Chirac, porte un coup au Musée de l'homme. Il voit ses collections d'ethnologie confisquées au profit du Quai Branly à Paris et du MUCEM à Marseille. Le transfert provoque d'importantes grèves du personnel, des manifestations, des divisions entre chercheurs et une polémique sur le statut des objets transférés: sont-ils des objets d'arts, des objets d'artisanat ou un témoignage civilisationnel et ethnologique? Le musée du Quai Branly inauguré, une mission est confiée au préhistorien Jean-Pierre Mohen, afin de définir de nouveaux objectifs pour le musée. Le rapport, remis en 2004, sert de point de départ à un grand travail de rénovation, tant du projet scientifique que du bâtiment. Le musée ferme ses portes en 2009. Les trois ans de travaux initialement prévus pour un budget de 50 millions d'euros se transforment six années de chantier et 96 millions d'euros. Le site comporte aujourd'hui 700 000 objets préhistoriques et 30 000 ensembles d'anthropologie.

Innover ou mourir

Marylène Patou Mathis, préhistorienne et vice-présidente du conseil scientifique du MNHN, balaie du regard les collections de silex couleur



Le Muséum national d'histoire naturelle nous raconte, au sein de la grande galerie de l'homme, la diversité phénotypique et culturelle de l'Homo Sapiens, à travers le temps.

pastel, les crânes originaux, les lances, les outils, tous choisis pour leur valeur esthétique et symbolique. « Nous sommes le résultat de phénomènes de résilience face à des difficultés environnementales et cette adaptation est liée à l'intelligence humaine », résume-t-elle, en désignant l'aiguille à chas inventée il y a 19 000 ans. Cette position vient s'opposer aux courants anthropologiques dits évolutionnistes et sur lesquels se sont basés au XIX^e siècle certains promoteurs du racisme scientifique. « Il faut garder en tête que l'évolution est avant tout buissonnante », insiste la préhistorienne. « Il y a des espèces du genre Homo qui apparaissent, qui disparaissent, – comme au Paléolithique – et des sociétés,

des civilisations qui font de même. Il y a encore une dizaine d'années, on avait une vision où l'on affirmait que l'Homme moderne, le Cro-Magnon, était le meilleur, l'aboutissement de l'évolution. Désormais, nous avons une lecture qui montre que chaque période correspond à des réponses de nos ancêtres face à certaines situations climatiques ou sociétales. »

L'homme possède le même esprit

Le parcours du musée insiste sur un autre point : une des caractéristiques majeures de l'Homo Sapiens est de transformer, modifier, la nature qui l'entoure. Une grande place est ainsi faite à la période du Néolithique, marquée par les mutations techniques et sociétales, fondée sur l'agriculture. Un argument en faveur de l'universalisme de l'homme et de celui son esprit, estime Jean-Denis Vigne, archéo-zoologue. « Cette période montre que l'hu-

Serge Bahuchet

« Il n'y a pas de nature »



Serge Bahuchet, directeur du laboratoire Eco-Anthropologie et Ethnobiologie au Muséum national d'histoire naturelle.

Comment traitez-vous le rapport de l'esprit humain à la nature ?

« Au sein du parcours, en mélangeant les disciplines, nous avons voulu évoquer d'une part, que l'homme dépend du milieu naturel pour vivre. D'autre part, que le monde actuel et les paysages actuels ont été façonnés par les activités des hommes qui nous ont précédés.

De ce point de vue là, on peut dire qu'il n'y a pas de nature. Le monde tel qu'il est façonné n'est pas naturel, il résulte tout le temps de résultat de l'interaction avec l'homme et de l'action de l'homme. En conséquence, on a voulu montrer dans la vitrine « Mille et une manières de voir le monde », que chaque société et chaque fragment de société a sa conception de la nature. Les aborigènes pensent avoir les mêmes âmes que les animaux. Nous, nous pensons ne rien avoir à faire avec les animaux. Et au sein de la même société française, le scientifique, l'éleveur de chevaux, le paysan ou le forestier n'auront pas non plus le même rapport. La perception et la compréhension de la nature ne sont pas

universelles, elle sont propres à chaque communauté.

La dernière chose que l'on a voulu mettre en évidence, c'est que les éléments du milieu naturel sont toujours présents et qu'on les met en péril en les surexploitant. »



© MUSEUM

manité à grande échelle a une trajectoire relativement unique : dans différentes régions, au cours de la même période, est apparue cette transition vers la sédentarisation, la domestication de la nature ».

En Afrique, au Proche-Orient, en Asie, en Amérique, la transformation des outils apparaît, indépendamment. La page des théories de « diffusion » semble tournée, appuie Marylène Patou Mathis. « Il y a une vraie continuité dans l'esprit humain. Quelque chose de très simple : le feu est par exemple quelque chose qui change tout. Mais ce n'est pas quelqu'un qui l'a découvert et qui l'a porté comme une torche à travers le monde. On s'aperçoit qu'à un certain moment, sur la planète,

les capacités cognitives des humains présents leur permettent de comprendre ce mécanisme. Et donc, cela apparaît à divers endroits. »

Jean-Denis Vigne complète : « Dans le même temps, chaque transition est déclinée de façon différente dans chaque région. Parce que l'environnement et les ressources ne sont pas les mêmes, mais aussi parce que les traditions, les cultures, les comportements, les structures sociales, les relations homme-femmes, etc. sont différents. Et finalement, c'est parce qu'il y a une diversité que l'humanité a passé toutes ces étapes. S'il n'y avait eu qu'une seule société, elle n'aurait probablement pas réussi ». ♦

Julie Delem

Martine Lusardy : « L'art brut, un art gratuit »

Martine Lusardy a rouvert l'ancien marché couvert de la Halle Saint-Pierre, à Paris, pour des créations singulières, à la marge, populaires, qu'elle avait le désir de présenter au public.

Quel est votre parcours ?

Quand on s'intéresse à l'art brut, d'où on vient ce n'est pas important. En France, on est jugé par ses diplômes. Ailleurs, comme aux États-Unis, c'est ce qu'on fait avec son diplôme qui importe. L'histoire de l'art revendique en France un art académique universitaire, c'est pour cela que je me suis intéressée à l'art brut. Je me suis toujours intéressée à ce qui est hors normes, au singulier, au mauvais élève de la classe, à celui qui n'est pas dans le discours dominant. Or l'art brut, pendant longtemps, n'était pas du tout un art officiel, légitime. Si aujourd'hui il est reconnu, en 1994, tout était à faire et à construire.

L'art singulier est réalisé plus par des autodidactes que par des gens formés à l'art...

Le problème c'est que l'art brut n'est pas d'un accès facile. Ce n'est pas parce que ces artistes sont des autodidactes que cet art est fait pour des autodidactes. Au départ, il a été défendu par les artistes eux-mêmes, Jean Dubuffet, les surréalistes. Ce ne sont pas des intellectuels, ou des critiques ou des collectionneurs qui l'ont reconnu. Pour qu'il soit maintenant reconnu d'un plus grand public en France, il a fallu qu'il le soit par des gens d'une éducation savante.

Le concept même d'art brut est étrange...

Il faut nommer les choses. Dubuffet a fait connaître des œuvres qui n'existaient pas. Ce que l'on ne nomme pas n'existe pas. Il leur a donné un nom, un nom assez génial parce qu'il a collé le mot art – qui est la chose la plus sophistiquée qui soit, pensée, voulue, réfléchi – au mot brut, qui est le non réfléchi, le premier élément de la culture. Ce n'est pas le degré

zéro de la culture mais le degré premier du savoir. D'un certain savoir défini par une société donnée à un moment donné. Ce qui ne veut pas dire que les auteurs d'art brut n'ont pas de savoir, ils ont un autre type de savoir.

L'art brut n'est pas hors histoire mais hors histoire de l'art. Il n'est pas hors culture mais il interroge la culture sur ce qu'elle a de différent, d'autre. La culture de l'art brut se situe en parallèle, en marge, par opposition, à la culture reconnue. Elle l'interroge d'un autre point de vue, d'une autre place. Et c'est cette place qui est intéressante. Parce qu'elle est instable. Elle n'est pas définitive, et est difficilement définissable.

On peut imaginer un artiste se revendiquant de l'art brut ?

Souvent la problématique de l'artiste d'art brut n'est pas de revendiquer une appartenance. Il y aurait suspicion. Ce qui a changé, c'est qu'aujourd'hui on prospecte l'art brut. Avant on n'allait jamais dans des ateliers d'art thérapie, c'était des ateliers au sein de l'hôpital mais pas des ateliers dirigés comme il en existe maintenant. On fait même des commandes à certains artistes.

On touche là à l'éthique.

Oui, l'éthique compte beaucoup pour moi. D'abord il n'y a pas de collection à la Halle, qui n'est pas un musée mais une association. La Halle vit avec les entrées des expositions (et avec une subvention de l'ordre de 20 % de son budget). C'est vraiment le public qui nous fait vivre. Je trouve ça sain. On a une obligation de résultat face au public: donner ce qui va lui plaire, mais ne pas se vendre, ne pas réaliser un événement uniquement pour amener des entrées. Tout

Martine Lusardy dirige la Halle Saint-Pierre depuis 1994. Elle est commissaire des expositions. La première, en 1995, était intitulée Art brut et compagnie. Actuellement, on peut y voir l'exposition Hey! Modern art et pop culture, conçue avec Anne & Julien, fondateurs de la revue éponyme. Jusqu'au 13 mars 2016. La Halle abrite une galerie, une librairie, un auditorium et un café.



est fait de belles rencontres avec des artistes. Avec Gilbert Peyre par exemple, ce fut une rencontre fortuite.

Quel est le public de la Halle ?

Au départ, c'était un public d'initiés, aujourd'hui c'est un public très large. Avec les expositions *Hey!* ou *Les cahiers dessinés*, nous avons touché les étudiants, les familles. En fait, on crée des dialogues, des confrontations fructueuses entre différentes formes artistiques et donc différents publics. Et puis l'art brut, l'art singulier, c'est un art gratuit. En créant, les artistes n'attendaient rien en retour. Ni l'argent, ni la reconnaissance. C'est une histoire entre eux et eux. Ça ne veut pas dire que c'est un art sans finalité, il y a un but. Mais ce but échappe au public. Cela reste mystérieux. C'est aussi ce que l'art brut a apporté, cette reconnaissance du geste gratuit. Il y a aussi une connaissance du monde intuitive, poétique, pas seulement rationnelle. Les artistes contemporains sont conceptuels, les choses doivent avoir un sens par rapport à la société où on vit, presque politique, engagé. La poésie c'est juste un regard distancié sur le monde. Créant un espace où il y a de l'humour, du rire, des émotions. Pas de rôle, pas d'utilité. La gratuité. ♦

Propos recueillis par
Véronique Giraud

Educatéc Educatice

Le salon professionnel de l'éducation primaire,
secondaire & de l'enseignement supérieur

18, 19 & 20
NOV. 2015

Paris (Porte de Versailles)

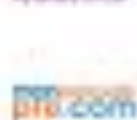


- Technologies de l'information et de la communication pour l'éducation
- Audiovisuel
- Ressources pédagogiques
- Edition numérique
- Sciences & Physique & Technologie
- Services & Matériel pour le secteur éducatif

Partenaires officiels



Partenaires officiels

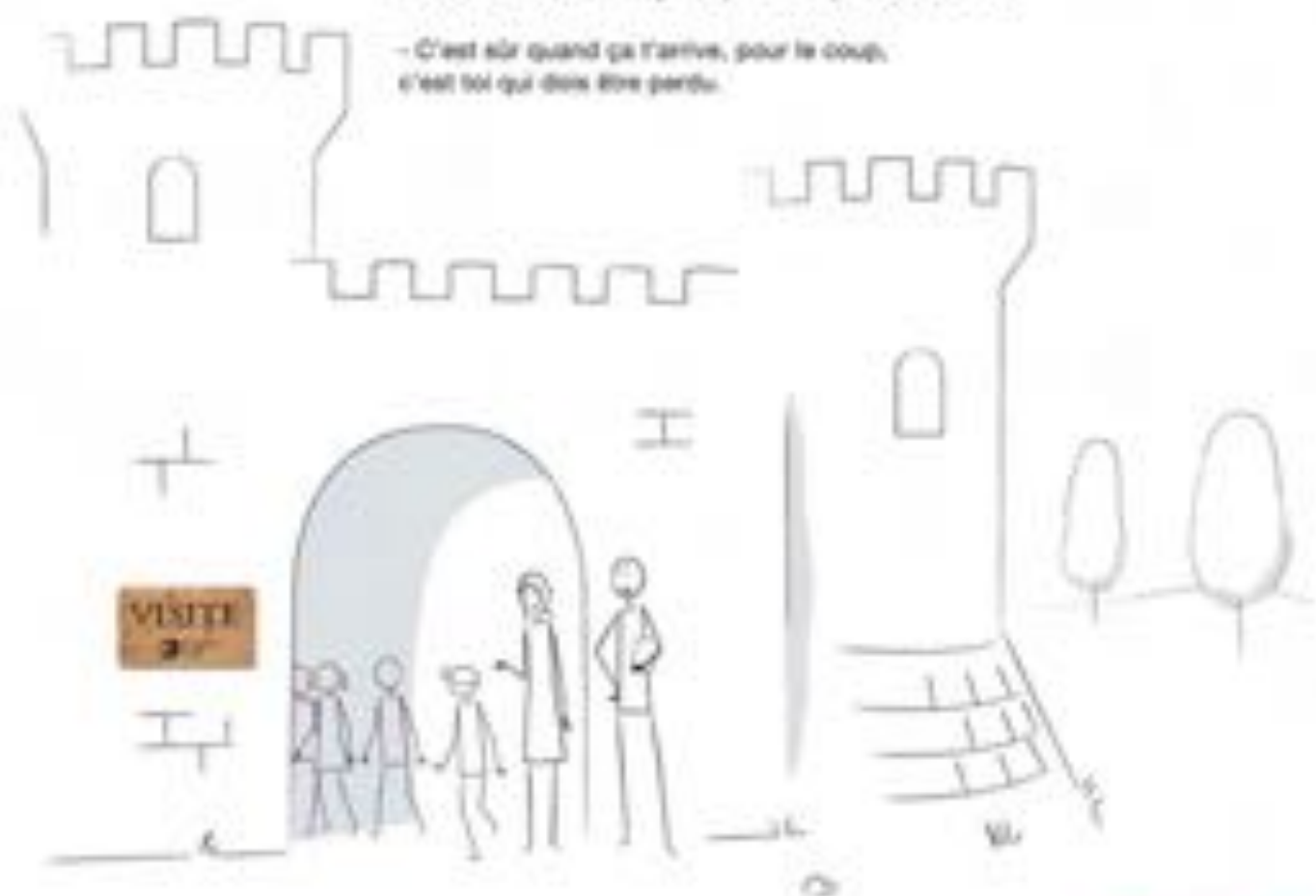


Partenaires officiels



C'est quoi une meilleure assurance pour les enseignants ?

- 32... 33... c'est bon ils sont tous là... Et entiers.
- J'ai un collègue qui en a perdu un une fois...
Ils l'ont retrouvé mais je te dis pas, les parents ont porté plainte.
Là, t'es content d'être à la MAIF.
- Pourquoi ?
- Ben, ils connaissent bien notre quotidien et dans ce genre de cas,
ils t'aident. Aussi bien juridiquement que moralement.
- C'est sûr quand ça t'arrive, pour le coup,
c'est toi qui dois être perdu.



Offre Maîtres de l'Éducation: 304€ par an.

L'offre Maîtres de l'Éducation couvre vos risques professionnels. Elle garantit vos responsabilités, vos droits, vos dommages corporels en cas d'agression, d'accident, de mise en cause. Vous bénéficiez en plus du soutien de proximité de nos partenaires, les **Autonomes de Solidarité Laïques**.
Pour plus d'informations: maif.trip@education.fr. *On a tout à gagner à se faire confiance.*



assureur militant